
Bulletin d'histoire de Belgique, 1964-1965

Jean Dhondt, M. Baelde, H. Balthazar, W. Brulez, Marinette Bruwier, Jan Craeybeckx, Paul Deprez, J. Hannes, Walter Prevenier, S. Scholliers, D. Van der Veeghde, Romain Van Eenoo, J. Verhelst, Adriaan Verhulst, U. Vermeulen

Citer ce document / Cite this document :

Dhondt Jean, Baelde M., Balthazar H., Brulez W., Bruwier Marinette, Craeybeckx Jan, Deprez Paul, Hannes J., Prevenier Walter, Scholliers S., Van der Veeghde D., Van Eenoo Romain, Verhelst J., Verhulst Adriaan, Vermeulen U. Bulletin d'histoire de Belgique, 1964-1965. In: Revue du Nord, tome 48, n°190, Juillet-septembre 1966. pp. 427-483;

https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1966_num_48_190_2577

Fichier pdf généré le 07/04/2018

Chronique

BULLETIN D'HISTOIRE DE BELGIQUE 1964-1965

par J. DHONDT, professeur à l'Université de Gand ; M. BAELDE, chargé de recherches du Fonds National de la Recherche Scientifique ; H. BALTHAZAR, aspirant du Fonds National de la Recherche Scientifique ; W. BRULEZ, chargé de cours associé à l'Université de Gand ; M. BRUWIER, chargé de cours au Centre Universitaire de Mons ; J. CRAEYBECKX, chargé de cours à l'Université de Bruxelles ; P. DEPREZ, chargé de cours à l'Institut National de Diffusion Culturelle ; J. HANNES, assistant à l'Université de Gand ; W. PREVENIER, chef de travaux à l'Université de Gand ; St. SCHOLLIERS, chef de travaux à l'Université de Gand ; D. VAN DERVEEGHDE, chef de travaux aux Archives Générales du Royaume ; R. VAN EENOO, assistant à l'Université de Gand ; J. VERHELST, assistant aux Archives de l'Etat à Gand ; A. VERHULST, chargé de cours à l'Université de Gand ; U. VERMEULEN, assistant à l'Université de Gand.

La Commission Royale d'Histoire avait, à l'initiative de H. Pirenne, pris, au début du siècle, la décision d'éditer une collection d'actes, d'après les principes modernes de la diplomatique, c'est-à-dire ceux qui émanent d'un même prince, afin de déceler éventuellement l'activité d'une chancellerie princière, et d'établir des règles sûres pour discerner le vrai et le faux. Cette série des « Actes des Princes Belges » a déjà vu paraître quatre volumes : deux pour les comtes de Namur, un pour les princes-évêques de Liège et un pour les comtes de Flandre. En 1965, un troisième tome pour le comté de Flandre a vu le jour. W. Prevenier¹, chef de travaux à l'Université de Gand, vient d'éditer les actes des comtes Baudouin VIII et IX (1191-1206). La récolte (\pm 300 actes) contient beaucoup de pièces inédites ou éditées fort défectueusement par des historiens antérieurs. Sont repris : les actes des comtes, ceux de leurs femmes et des personnes qui les remplacent en Flandre pendant la IV^e croisade (le conseil de régence, le chancelier Gérard d'Alsace et Philippe de Namur, frère de Baudouin IX). Les documents de la « reine » Mathilde, veuve de Philippe d'Alsace, pour les mêmes années 1191-1206 s'y trouvent aussi. Puisque les comtes Baudouin étaient en même temps comtes de Hainaut (comme Baudouin V et VI), W. Prevenier a été obligé de répartir les pièces d'après plusieurs critères. Les actes de ces princes comme comtes de Hainaut pour des institutions situées en Hainaut, dans le Cambrésis, dans l'Ostrevant ou dans le Namurois sont réservés pour le tome à paraître dans la série du Hainaut. Dans le volume paru sont donc édités : les

1. W. PREVENIER, *De oorkonden der graven van Vlaanderen (1191 — aanvang 1206)*, II, *Uitgave*, Comm. Royale d'Hist., Bruxelles, 1964, LXVI + 654 p.

actes de ces princes en tant que comtes de Flandre (y compris le Tournaisis), les donations pour des institutions sises en dehors de la Flandre, du Hainaut et du Namurois, les traités internationaux, les actes de Baudouin comme chef de la IV^e croisade et comme empereur de Constantinople (1202-1205). Cet ensemble de textes contient des données pour l'histoire des villes, des institutions ecclésiastiques et hospitalières, pour l'histoire du droit et l'histoire économique (tonlieux, établissement de foires). Remarquons aussi l'extraordinaire rayonnement international du comte de Flandre à cette époque, qui se manifeste par les multiples lettres envoyées par Baudouin à certains grands seigneurs contemporains, par ses importantes donations aux abbayes de Cîteaux, Clairvaux, Canterbury, Corbie, Reims et Fontevrault. Le volume paru est le tome II d'une série qui en comprendra trois. Il contient les textes, avec une introduction sur la méthode et 78 reproductions de chartes et de sceaux. Le tome I contiendra l'introduction diplomatique-paléographique, le tome III les tables et la documentation (archives, bibliographie).

La Commission Royale d'Histoire poursuit la publication de ce qui est peut-être la plus précieuse de ses séries : la publication des comptes de villes. Carlos Wyffels, conservateur aux A.G.R., en collaboration avec J. De Smet, conservateur honoraire des A.E. à Bruges, nous donne un premier volume des comptes de la ville de Bruges².

Cette première partie comprend les années 1280 à 1302, mais dès à présent M. Wyffels rassemble les textes pour la suite chronologique jusqu'en 1319 (deux tomes sont prévus). Wyffels et De Smet nous procurent non seulement les comptes ordinaires, mais encore les comptes spéciaux, notamment ceux des orphelins, des assises, des lettres de dettes et de rentes. Les comptes mêmes contiennent quatre sections : recettes, dépenses, dettes et dettes extraordinaires. La langue est systématiquement le latin jusqu'en 1302, sauf dans quelques comptes spéciaux. En tête de l'édition figurent des tableaux synoptiques du contenu des différents comptes. Inutile de souligner l'importance énorme de cette édition pour l'histoire de l'économie, des finances, des villes et des institutions. C'est un modèle d'acribie, et l'excellente typographie en garantit une consultation aisée et efficace.

En 1965 a paru un supplément à la célèbre Table Chronologique, dite de Wauters : la quatrième partie du tome XI. On se souviendra que cette entreprise de la Commission Royale d'Histoire avait fait paraître 10 volumes dus à A. Wauters, de 1866 à 1904. Après cela on décida de les compléter par un tome XI, reprenant les analyses des actes publiés après la parution des tomes I à X. S. Bormans et J. Halkin en ont publié la plus grande partie : une 1^{re} partie en 1908 pour les années 98 à 1250, une 2^e partie en 1912 pour les années 1251 à 1300 et une 3^e partie en 1948 (textes déjà imprimés en 1914 mais introuvables depuis lors) pour la période 1301-1338. Il manquait donc une 4^e partie pour les années 1339-1350. M. J.-J. Hoebanx, pro-

2. C. WYFFELS et J. DE SMET, *De rekeningen van de stad Brugge (1280-1319), Eerste deel (1280-1302)*. Comm. Royale d'Hist., Bruxelles, 1965, xviii-1052 p.

fesseur à l'U.L.B., et Ch. Wirtz, assistant à l'U.L.B., s'en sont acquittés fort honorablement, dans un volume de 320 pages³. Une seule remarque : tandis que la 3^e partie ne mentionne (évidemment) que les textes imprimés avant 1914, cette 4^e partie comporte le dépouillement des publications de 1888 à 1946. Ce qui ne manquera pas de compliquer encore un peu plus l'enchevêtrement qui caractérisait déjà la si précieuse Table Chronologique. Il faudrait un jour publier un aperçu des différentes parties de la Table, avec tous ses suppléments, dans l'ordre chronologique des pièces analysées. Car il y a des suppléments qui renvoient à des pages antérieures, mais où la date de la pièce, à laquelle on se réfère, n'est pas indiquée.

Peu accessibles il y a quelques années, les riches archives de l'évêché de Bruges sont désormais ouvertes aux chercheurs. Leur archiviste, M. B. Janssens de Bisthoven, a bien mérité des historiens par l'édition d'un aperçu, utile quoique assez bref, des divers fonds de son dépôt⁴.

LE MOYEN AGE

Princes et principautés

Puisque les monuments conservés de l'architecture flamande d'avant 1200 sont très rares, les documents écrits constituent un élément essentiel de l'information historique sur ce sujet. A. Verplaetse vient d'en adresser un répertoire, dont il résume les données dans un article intitulé *L'architecture en Flandre entre 900 et 1200*⁵. Ces données se rapportent à l'architecture civile et militaire, à l'architecture ecclésiastique et concernent à la fois les aspects financiers, techniques, économiques et sociaux du sujet. A cause de l'abondance des sources, l'Artois et la Flandre française sont les régions les mieux représentées dans cet aperçu.

La carrière mouvementée de Guillaume d'Ypres (né avant 1104-mort en 1164), fils bâtard de Philippe de Lo, qui était lui-même fils du comte Robert le Frison, bien qu'elle n'ait pas échappé à l'attention des historiens anglais et belges, méritait certainement d'être étudiée dans son ensemble, à cause de l'importance des activités de ce seigneur, sur le plan politique et militaire et cela tant en Flandre qu'en Angleterre. C'est ce que vient de faire, de manière très approfondie, E. Warlop, dans une étude basée sur un examen personnel des sources narratives et diplomatiques, dont un certain nombre de documents inédits⁶.

La comtesse Clémence, épouse du comte de Flandre Robert II, a joué un rôle important dans l'histoire politique et religieuse de la

3. J.-J. HOEBANK et Ch. WIRTZ, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*. Tome XI (4^e partie), Bruxelles, 1965.

4. B. JANSSENS DE BISTHOVEN, *Het archief van het bisdom te Brugge*, dans Album Archivaris J. De Smet, Bruges, 1964, pp. 207-210.

5. Cahiers de Civilisation médiévale, t. 8, 1965, pp. 25-42.

6. *Willem van Ieper, een Vlaams Condottiere (voor 1104-1164)*. Versl. en Meded. van de Leiegouw, t. 6, 1964, pp. 167-191 et 7, 1965, pp. 197-218.

Flandre, tant du vivant de son mari que pendant les vingt-trois années qui suivirent sa mort survenue en 1111. Bien que ce rôle ait été souligné dans plusieurs études concernant l'histoire politique et religieuse de Flandre à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, l'article de H. Sproemberg, *Clementia, Gräfin von Flandern*⁷ est la première étude dans laquelle le rôle historique de la comtesse ait été analysé dans son ensemble. Ce point de vue a permis à l'auteur d'émettre également un jugement sur la personnalité humaine de Clémence.

Selon Sproemberg la comtesse n'a pas saisi la transformation profonde subie par le comté de Flandre au cours de sa vie. De l'entité dynastique qu'elle était encore au XI^e siècle, la Flandre était devenue, en effet, dans le deuxième quart du XII^e, une communauté politique, et même un état. Pour Sproemberg l'incompréhension de Clémence à l'égard de cette évolution a fait de la comtesse une personnalité tragique.

Grâce aux études de C. Callewaert et de quelques autres, on savait qu'avant les comtes Baudouin VIII et IX de Flandre (1191-1205), la chancellerie comtale n'appliquait que le style Noël pour dater les chartes. Dès le milieu du XIII^e siècle l'emploi du style de Pâques y est quasi général, comme d'ailleurs dans la plupart des régions des Pays-Bas méridionaux (sauf la principauté de Liège qui revient au style de Noël au début du XIV^e siècle). A quel moment précis la chancellerie flamande a-t-elle introduit le style de Pâques ? W. Prevenier, chef de travaux à l'Université de Gand, démontre que les premiers exemples de style de Pâques apparaissent en 1195-96 (trois cas), mais qu'il n'est vraiment appliqué systématiquement qu'après le 25 décembre 1202. Du moins jusqu'en 1206... Ce qui arrive après, voilà un autre problème à résoudre. Il semble déjà que, sporadiquement, le style de Noël apparaît encore, concurremment avec celui de Pâques, tout au cours du XIII^e siècle⁸.

Du captivant journal de Galbert de Bruges sur les événements de 1127-1128 qui ont suivi le meurtre du comte Charles le Bon, il n'est pour ainsi dire pas une page que les historiens de la Flandre n'aient commentée. Mais jusqu'à présent personne ne s'était arrêté à l'épisode de la mort, sous les coups des assassins du comte, de Thémard, châtelain de Bourbourg, à propos duquel quelques questions se posent. N. Huyghebaert, dans un article qui reprend une première ébauche de ce travail parue en néerlandais⁹, essaye de le faire et notamment d'expliquer la présence, à côté du châtelain mourant, d'une énigmatique abbesse d'Origny¹⁰. Après avoir essayé, sans grand succès, d'identifier celle-ci, l'auteur établit que vraisemblablement l'abbesse était venue trouver le comte Charles le Bon à Bruges, à propos d'un différend entre

7. *Rev. belge de phil. et d'hist.*, t. 42, 1964, pp. 1203-1241.

8. W. PREVENIER, *Un problème de chronologie : la transition du style de Noël au style de Pâques dans la chancellerie des Comtes de Flandre (1191-1205)*, *ibidem*, t. 43, 1965, pp. 556-71.

9. *De abdis van Origny en de stervende burggraaf*, dans *Album Archivaris J. De Smet*, Bruges, 1964, pp. 191-197.

10. *Thémard, châtelain de Bourbourg et l'abbesse d'Origny*, *Rev. d'Hist. Eccl.*, t. 60, 1965, pp. 444-457.

son abbaye et celle de Saint-Bertin au sujet d'une pêcherie sise dans la châtelainie de Bourbourg.

L'année 1965 a vu paraître les quatre premiers fascicules d'une nouvelle revue : *Vlaamse stam, Tijdschrift voor familie geschiedenis*. La plupart des articles sont évidemment du genre généalogique, de valeur inégale pour l'histoire générale. Signalons deux contributions intéressantes. Celle où E. Warlop, archiviste aux Archives de l'Etat à Courtrai analyse la noblesse à Oudenburg avant 1330¹¹, et donne un exposé et un tableau sur les seigneurs et les châtelains d'Oudenburg et sur les chambellans de Flandre. L'autre où E. Warlop et K. Maddens donnent un aperçu bref, mais utile, des fonds et collections, constituant le dépôt des archives de l'Etat à Courtrai : les anciennes archives de la ville et la plupart des archives ecclésiastiques de Courtrai y sont incorporées, ainsi que les archives de l'ancienne châtelainie de Courtrai et des arrondissements de Courtrai et de Tielt¹². On y trouve la liste des communes intéressées et les sources les plus importantes pour les recherches généalogiques.

Depuis l'étude de R. De Muynck on sait qu'à la base du conflit entre le comte et les villes de Flandre (notamment Gand), se trouve entre autres l'opposition de Gand au creusement de la *Zuidleie*, un canal reliant Bruges à Deinze, et le meurtre du bailli gantois, qui s'y rattache. M. P. Rogghé reprend le problème¹³. Il note d'abord que le projet de la *Zuidleie* n'était pas nouveau, mais avait eu un commencement d'exécution déjà entre 1285 et 1295, et fut continué tout au cours du XIV^e siècle. Les Gantois ont toujours été méfiants, et en 1379 ils se sont soulevés de toutes leurs forces contre ces travaux. Mais cette révolte, début de la guerre de six ans, n'est qu'un symptôme d'un mécontentement profond et ancien contre la politique du comte Louis de Male. Rogghé s'attache à démontrer en quoi consiste cette rancune de Gand (et de la Flandre en général). La politique étrangère du prince était profondément francophile, depuis sa fuite en France en 1347, son accord au démembrement de la Flandre wallonne, les mariages de sa fille Marguerite avec des princes français, jusqu'à sa répression des révoltes de ses sujets en 1359-1361 et 1379-84 avec l'aide de l'armée royale. On n'appréciait guère son esprit de revanche, ni sa politique financière (dévaluation, récupération d'anciennes dettes, aides trop lourdes), ni sa politique économique qui sacrifiait les intérêts du commerce flamand-anglais aux besoins de sa politique « française », et qui effrayait les Hanséates par des amendes excessives.

Au moyen âge Colmont a formé avec Bilsen une seigneurie indépendante du comté de Looz jusqu'au XII^e siècle. J. Baerten, archiviste aux A.G.R. et spécialiste de l'histoire de Looz, a retrouvé des mentions de seigneurs de Colmont jusqu'en 1155-1170¹⁴. Vers 1170 les comtes de Looz et de Moha s'opposent à propos de la terre de Colmont. M.

11. E. WARLOP, *De adel te Oudenburg voor 1330*, I, 1965, pp. 155-170 et pp. 235-247.

12. *Ibidem*, pp. 279-289.

13. P. ROGGHE, *De politiek van graaf Lodewijk van Male. Het Gents verzet en de Brugse Zuidleie*. Appeltjes van het Meetjesland, t. 15, 1964, pp. 388-441.

14. J. BAERTEN, *De aanhechting van Kolmont bij Loon*. Limburg, t. 46, 1965, pp. 54-63.

Baerten montre qu'Agnès, femme de Louis I^{er}, comte de Looz, n'est pas issue de la famille de Rheineck, comme on le prétendait, mais de celle de Moha, ce qui explique le conflit. Par la même occasion, il insinue que c'est pour la même Agnès, et non pour sa fille, que Henri van Veldeke a composé sa légende de Saint-Servais, problème sur lequel il s'étend un peu plus longuement ailleurs ¹⁵.

La formation territoriale des principautés a retenu l'attention des chercheurs cette année.

Au D^r W. Schoppmann ¹⁶ on doit une étude sur le duché de Limbourg à partir du XI^e siècle jusqu'au moment de l'annexion par Jean I^{er} de Brabant après la bataille de Worringen en 1288. Le noyau de la principauté est formé d'un alleu situé près de Limbourg sur la Vesdre. Des acquisitions successives l'agrandissent en même temps que l'appui de l'Empereur permet à celui qui les possède d'exercer, en tant que duc de Lothier, de hautes fonctions telle que celle d'avoué des célèbres abbayes de Stavelot-Malmedy.

De l'exposé assez confus de l'auteur, se dégagent quelques idées maîtresses non sur la formation même du duché mais sur son importance dans la zone d'entre Rhin et Meuse surtout aux XII^e et XIII^e siècles.

A l'occasion d'une exposition organisée par les Archives de l'Etat du Grand Duché de Luxembourg en 1963, J. Goedert ¹⁷ a brossé quelques fresques de l'histoire du Pays de Luxembourg. Certaines de ces fresques montrent comment après l'affaiblissement du pouvoir central et l'avènement du monde féodal, le territoire luxembourgeois commença à se fixer dans la marche lorraine, au début du X^e siècle, avec Wigeric et ses fils. Si l'organisation débute avec l'acquisition du centre fortifié de Luxembourg en 963, il faut attendre le règne d'Ermsinde (+ février 1247) pour qu'elle soit réelle et effective.

Quant à J. Baerten, c'est aux origines des comtes et du comté de Looz qu'il a réservé tous ses soins.

Après avoir montré que les comtes de Looz appartiennent à la famille des Balderic ¹⁸, il s'attaque à la naissance du comté en employant la méthode régressive c'est-à-dire celle qui consiste à partir du XIV^e siècle pour terminer au IX^e.

Les XIV^e et XIII^e ¹⁹ sont étudiés sous forme d'une description du domaine personnel du comte, des fiefs et des avoueries que trois chartes font partiellement connaître en 1280, 1323 et 1343. Puis viennent les XII^e, XI^e, X^e et IX^e siècles, qui voient l'éviction des comtes de Duras, l'acquisition de plusieurs seigneuries, d'une partie du district

15. J. BAERTEN, *Agnès de Metz, comtesse de Looz et protectrice du poète Henri van Veldèke*, (v. 1150-v. 1180), dans *Hommage au professeur Paul Bonenfant*, Bruxelles, 1965, pp. 57-64.

16. W. SCHOPPMANN, *La formation et le développement territorial du duché de Limbourg du XI^e siècle jusqu'en 1288*. Bull. Soc. Verviétoise d'Arch. et d'Hist., t. 51, 1964, pp. 5-160.

17. *La formation territoriale au pays de Luxembourg depuis les origines jusqu'au milieu du XV^e siècle. Exposition documentaire organisée par les Archives de l'Etat*. Catalogue. 1 vol. Luxembourg, s. d.

18. Au début de son article. *Les origines des comtes de Looz et la formation territoriale du comté*. Rev. belge de Phil. et d'Hist., t. 43, 1965, pp. 459-491 et 1217-1242 (avec une carte).

19. *De kaart van het grafschap Loon circa 1300. Het grafelyk domein De Steden*. Limburg, t. 44. 1965, pp. 190-225.

de Maestricht, d'une portion du comté d'Avernas et d'un morceau de la Toxandrie. La conclusion générale c'est que le comté de Looz n'est pas issu en ligne directe d'une circonscription carolingienne. Il s'est formé de districts différents dont le comté de Hocht, qui existait certainement vers 950 et peut-être même soixante ou soixante-dix ans auparavant. En partant de ce noyau, l'extension se fit vers le Nord, l'Ouest et le Sud-Est.

Paysage rural, agriculture, seigneurs

Que l'on soit en droit d'attendre des résultats importants de l'utilisation de photographies aériennes pour la connaissance de l'ancien paysage rural, c'est ce qui résulte d'une brève notice du géographe L. Daels sur le parcellement de la zone de transition entre la région sablonneuse et la région poldérienne dans le nord de la province de Flandre orientale, le long de l'actuelle frontière belgo-hollandaise. Sous le parcellement rectangulaire des polders actuels, datant du XVI^e siècle, les photographies aériennes permettent de découvrir, en effet, un parcellement laniéré qui s'apparente au parcellement de la région sablonneuse voisine et dont l'origine pourrait remonter aux défrichements du XIII^e siècle²⁰.

Le mémoire assez long que le géographe G. Schmook vient de consacrer à l'évolution de l'habitat dans une commune de la Flandre intérieure (Tronchiennes près de Gand), constitue une contribution de tout premier ordre à la géographie historique de la Flandre, son importance dépassant largement le cadre local qui s'impose à des recherches de ce genre²¹. Dans le but de prouver que l'habitat de cette partie de la Flandre intérieure ne peut être qualifié de dispersé, l'auteur, à l'aide d'un document cadastral de 1604, démontre que l'habitat dispersé à Tronchiennes se limite à des terrains défrichés seulement à partir de 1600 environ et qu'à côté de celui-ci deux types d'habitat aggloméré, d'origine plus ancienne, peuvent être distingués. D'une part un type que l'auteur qualifie de compact, qui se caractérise par la localisation des maisons autour d'un trieu (néerl. *dries*), situé le plus souvent au milieu ou en bordure de deux ou trois « coutures » d'origine médiévale, sur lesquelles pèsent des contraintes collectives. D'autre part un type plus étiré, où les habitations se rangent le long d'un chemin qui sert à l'exploitation de champs fermés, groupés en de larges bandes parallèles, dont le défrichement assez systématique, rappelant la *Waldhufenflur*, date de la deuxième moitié du moyen âge.

Des recherches de topographie historique à l'échelle locale viennent compléter de manière heureuse les études entreprises depuis une dizaine d'années sur l'évolution géographique de la plaine maritime flamande.

20. *Parcellement actuel et parcellement ancien en Flandre*, dans Actes du Colloque d'Archéologie aérienne, Paris, 1963, pp. 221-224.

21. *Een evoluerend bewoningspatroon in Binnen-Vlaanderen, Methodologische bijdrage over Drongen bij Gent*. Bull. Soc. Belge d'Et. Géogr., t. 34, 1965, pp. 31-116. (avec résumé en français).

C'est le cas notamment de l'étude que S. Astaes consacre à l'histoire médiévale du cours d'eau appelé Lisseweegse Watergang entre Bruges et le village poldérien de Lissewege²². Ce canal aurait été, d'après l'auteur, l'un des éléments principaux du système d'écoulement des eaux au nord de Bruges, datant de la deuxième moitié du XI^e ou du début du XII^e siècle. C'était en même temps une voie navigable, que la célèbre abbaye de Ter Doest, à Lissewege, a utilisée pour ses transports fluviaux. L'étude apporte également quelques données importantes pour l'histoire des wateringues à la fin du XIII^e siècle, qui reste toujours à écrire.

A l'intention des chercheurs flamands, A. Verhulst vient de reprendre, en langue néerlandaise, le programme de recherches sur l'économie rurale de la Flandre au bas moyen âge, qu'il avait publié, en français, dans un article antérieur dont nous avons rendu compte ici même (Chronique 1963-1964, pp. 278-279). Dans sa version néerlandaise l'article est toutefois précédé par un aperçu des sources dont on dispose à ce sujet et par quelques observations, à partir d'exemples concrets, concernant l'avance de la technique agricole flamande sur celle des régions voisines aux XIV^e et XV^e siècles²³.

L'incidence de l'évolution conjoncturelle sur le bail à ferme au cours des XIV^e et XV^e siècles est étudiée par J. Boon dans une brève notice, riche en données qui proviennent des registres scabinaux conservés aux Archives de la Ville de Gand²⁴. L'auteur, ayant relevé dans ceux-ci beaucoup de fermes et de champs désertés, observe que ceux-ci ont donné lieu, dans les contrats de bail à ferme, à des clauses permettant aux nouveaux preneurs, que l'on voulait ainsi attirer, de mettre en culture ces terres abandonnées dans des conditions avantageuses, les capitaux nécessaires étant désormais fournis par les bailleurs.

Puisque les censiers de seigneuries laïques sont très rares pour l'époque médiévale, celui de la seigneurie de Pamel-Ledeberg, située sur la Dendre près de Ninove, à la limite de la Flandre et du Brabant, sur lequel G. Van Herreweghen vient d'attirer l'attention, mérite d'être signalé²⁵. Il date de 1391 et se trouve dans les archives de la famille de Merode, aux Archives générales du Royaume à Bruxelles. Son intérêt réside surtout dans le dénombrement assez étendu qu'il fournit des droits seigneuriaux, ainsi que dans quelques baux concernant des terres, prairies et bois ayant appartenu auparavant à la « réserve » du domaine.

En 1327, Jean seigneur de Florenville et sa femme, ont octroyé une charte d'affranchissement au village de Martué (près de Floren-

22. *Het waterwegennet ten noorden van Brugge van de XI^e tot de XIV^e eeuw*. Handel. Maatsch. Geschied. en Oudheidk. te Gent, t. 18, 1964, pp. 3-17.

23. *Bronnen en problemen betreffende de Vlaamse landbouw in de late Middeleeuwen (XIII^e-XV^e eeuw)*, avec résumé en anglais dans *Ceres en Clio, zeven variaties op het thema landbouwschiedenis*, Wageningen, 1964 (= *Agronomisch-historische Bijdragen*, t. 6), pp. 205-235.

24. *De Landbouweconomie en de pacht in Vlaanderen tijdens de late Middeleeuwen*. Handel. Maatsch. Geschied. en Oudheidk. te Gent, t. 18, 1964, pp. 19-29.

25. *Het oudste cijnsboek van Pamel (1391)*. Eigen Schoon en de Brabander, t. 47, 1964, pp. 169-203.

ville). M.-J. de Remont a eu la bonne fortune de retrouver cette pièce, restée inconnue jusqu'à présent, même de C. Joset dans son livre sur les villes au pays de Luxembourg. Il édite, plus ou moins convenablement, le texte, conservé dans une copie de vidimus et en commente longuement la teneur, qui révèle l'existence de deux membres inconnus de la famille de Trazegnies-Florenville²⁶. La charte corrobore et consacre incontestablement des droits existant longtemps avant 1327. Deux petites remarques pourtant : M. de Remont s'est efforcé de reculer la date d'un jour ; cependant il faut lire 11 octobre (et non 10 octobre). De plus, l'existence d'un vidimus ne prouve pas l'authenticité de l'original, que je ne veux pourtant pas mettre en doute (pour d'autres motifs, qu'il serait trop compliqué de développer ici).

Saints, croyances, églises

Après avoir étudié l'histoire de l'abbaye d'Ename, M. L. Milis, assistant à l'Université de Gand, s'est consacré à l'édition des chartes de l'abbaye avant 1200. Piot avait publié les chartes d'Ename en 1881, mais son œuvre était fort défectueuse et d'ailleurs très incomplète.

M. Milis a recherché les textes inédits d'avant 1200. Sa récolte se compose de 103 chartes et *notitiae*, éditées selon les meilleures traditions de la technique diplomatique²⁷. Les annotations critiques, notamment sur les datations, sont sobres mais efficaces. La plupart des pièces étant non datées, M. Milis s'est acharné à les situer dans des limites chronologiques aussi précises que possible. Dans sa copieuse introduction l'éditeur ajoute un exposé excellent au dossier toujours maigre de la diplomatie des centres de rédaction ecclésiastiques au moyen âge. L'étude de l'authenticité de la charte de fondation de l'abbaye de 1063, mise en doute (avec tant d'autres) par l'infatigable Oppermann, prouve que l'hypercritique de cet érudit visait une fois de plus trop haut et que la pièce est aussi vraie que possible. Cette démonstration forme aussi une précieuse contribution à l'étude diplomatique des chartes des comtes de Flandre du XI^e siècle, période pour laquelle on attend l'édition critique annoncée par la Commission Royale d'Histoire. D'intéressantes remarques sur les archives de l'abbaye, sur les filiations des textes, la confection et la composition des cartulaires, des tables de concordance (entre Piot, les cartulaires et l'édition Milis) et d'excellents *indices* de noms de personnes, de lieux et de matières, complètent l'édition.

L'histoire de l'abbaye de Petegem-Beaulieu, près d'Audenarde, reste à écrire. Deux établissements religieux y ont existé : un prieuré de Bénédictins (dépendant de St-Thierry) dès le XI^e siècle, et depuis 1292 l'abbaye de Beaulieu fondée par les Riches Claires, venues de Werken (Fl. Occ.). La coexistence n'a pas toujours été pacifique et les Bénédictins durent s'en aller en 1331. C'est à cette période, et surtout aux mesures prises par le comte Guy de Dampierre pour

26. J. DE REMONT, *La charte d'affranchissement de Martué (10 octobre 1327)* dans *Mémorial A Bertrang*, Arlon, 1964, pp. 59-68.

27. L. MILIS, *De onuitgegeven oorkonden van de Sint-Salvatorsabdij te Enname voor 1200*, Bruxelles, 1965, L-90 p.

liquider le conflit entre les deux institutions, que M. Hoebeke vient de consacrer une notice ²⁸.

« Possessions vermandoises de l'abbaye norbertine du Rœulx » de M. G. Wijmans ²⁹ consiste en une analyse et une paraphrase d'actes conservés dans le chartrier de Saint-Feuillien à Mons. Ce bref article nous laisse sur notre faim car M. Wijmans n'exploite pas la richesse de cette documentation sur les défrichements, sur la conversion des redevances d'argent en redevances en nature, etc... Il est évidemment le mieux placé pour commenter ces textes de façon approfondie alors qu'il ne localise même pas avec précision les lieux cités.

La querelle de 1455-1460 autour de la nomination d'un abbé de Saint-Bavon à Gand illustre assez bien le problème plus général de la Pragmatique Sanction de Bourges. Cette ordonnance du roi de France Charles VII, de 1438, introduisant les libertés gallicanes, et réduisant notamment le droit de provision du pape (au profit du roi), a-t-elle également été appliquée, en dehors de la France *stricto sensu*, dans les pays bourguignons sous la couronne, par exemple dans le comté de Flandre ? M. A. G. Jongkees, professeur à l'Université de Groningue et spécialiste bien connu de la période bourguignonne, sans vouloir épuiser la matière ³⁰, nous présente un cas type : la nomination en 1455 d'un abbé de St-Bavon à Gand qui opposait un candidat du duc de Bourgogne à un autre, choisi selon les règles de la Pragmatique Sanction. C'est le premier qui l'a emporté. Un fait curieux et symptomatique saute aux yeux : Philippe le Bon n'a pas défendu sa thèse par un rejet de principe de la Sanction ; il ne l'a pas appliquée, parce que, selon la théorie de ses avocats, l'abbaye de St-Bavon se trouvait au-delà de l'Escaut, dans l'Empire. Donc la Sanction était bien considérée applicable en Flandre sous la Couronne, comme l'a prétendu N. Valois (contre la thèse de l'Allemand J. Haller).

Depuis la parution d'un premier volume du *Monasticon belge* pour la Flandre Occidentale, les historiens disposent d'un instrument précieux permettant de retrouver déjà une foule de noms d'abbés pour cette province. On peut attendre prochainement, en outre, un deuxième tome de la série. En ce qui concerne les chapitres on est beaucoup moins bien servi, et cela ne changera pas de si tôt. Une exception : une liste utile des membres du chapitre de St-Pierre de Thourout (les prévôts, mais également les divers chanoines) de 1227 à 1797 est due aux efforts louables de monsieur A. Lowyck ³¹. Ces listes se rapprochent de celles du *Monasticon*, mais restent cependant moins développées.

A l'occasion d'une étude sur les débuts de l'abbaye de Parc-les-Dames, A. et G. Despy posent, une fois de plus, le problème de

28. M. HOEBEKE, *Gwijde van Dampierre scheidt orde te Petegem*, *Handel. v. d. Geschied.* — en *Oudheidkundige Kring van Oudenaarde*, t. 13, 1964, pp. 109-124.

29. *Annales Cercle Arch. de Mons*, t. 65, 1962-1964, Mons, pp. 373-377.

30. A. G. JONKEES, *De Pragmatieke Sanctie van Bourges in de Bourgondische landen : het geval van de Sint-Baafsabdij bij Gent*, dans *Postillen (= Mélanges R. R. Post)*, Utrecht-Nijmegen, 1964, pp. 139-153.

31. A. LOWYCK, *Ledenlijsten van het kapittel van Sint-Pieter te Torhout*. *Album Archivaris J. De Smet*, Bruges, 1964, pp. 241-258.

l'application des principes de l'économie cistercienne, à laquelle les auteurs semblent croire de moins en moins ³².

La Cambre appartient aussi à l'ordre de Cîteaux. C'est une abbaye de moniales dont la fondation remonte à 1201 et dont l'admission dans l'ordre ne date que de 1232 ³³.

L'abbaye des Bénédictines de Merkem, près de Dixmude, n'a jamais été une institution importante ni même riche. Cependant elle a joui, dès sa fondation — c'est-à-dire pratiquement depuis son indépendance vis-à-vis de l'abbaye mère de Messines en 1176 ou 1185 — de la faveur des comtes de Flandre et plus spécialement encore de celle de la maison de Grammene, dont les membres étaient chambellans héréditaires de Flandre et seigneurs de Merkem. C'est ce qui fait l'intérêt de l'inventaire des archives de l'abbaye de Merkem, dont E. Warlop, Archiviste-paléographe aux archives de l'Etat à Courtrai, vient de publier la première partie, comprenant l'analyse des chartes de Merkem, de 1173 à 1585, qui sont conservées dans le dépôt d'arrondissement des Archives de l'Etat à Courtrai ³⁴. Une notice sur les seigneurs de Merkem constitue la partie la plus originale de l'introduction qui précède l'inventaire, puisque l'abbaye elle-même a fait récemment l'objet d'une notice dans le tome 3 du *Monasticon Belge*.

A propos de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, M. Revelard ³⁵ détruit l'opinion selon laquelle cet établissement religieux fondé en 1081 par la comtesse Richilde aurait été établi sur les ruines d'un prieuré de Lobbes. Il se demande aussi pourquoi c'est à une congrégation nouvelle et, semble-t-il, érémitique, celle de Sainte-Majeure que Richilde s'est adressée. Il nous laisse dans l'expectative à ce sujet car son information ne lui permet pas encore de résoudre le problème.

M. E. Brouette publie la suite de l'obituaire de l'abbaye de Bonne-Espérance, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre. La plupart des personnes commémorées sont identifiées dans d'excellentes petites notes de biographie ³⁶. Signalons cependant que Marguerite d'Alsace n'a pas été inhumée en l'église Saint-Donatien (p. 295, n. 30), mais en l'église Sainte-Croix, entre Bruges et Male.

Le dernier des trois tomes consacrés aux lettres du pape Grégoire XI, destinées aux Pays-Bas méridionaux, a paru en 1964, grâce à l'activité de M. C. Tihon, archiviste-général honoraire ³⁷. Il couvre la période du 1^{er} janvier 1375 au 27 mars 1378. Comme on peut le constater pour la plupart des autres pontificats, le nombre des lettres diminue fortement vers la fin du règne. Pour la période 1371-

32. *Un problème d'histoire cistercienne : les débuts de l'abbaye de Parc-les-Dames*. *Rev. belge de phil. et d'hist.*, t. 42, 1964, pp. 1242-1256.

33. A. NOTEBAERT, *Les débuts de l'abbaye cistercienne de la Cambre (1201-1232)*, dans *Hommage au professeur Paul Bonenfant*, Bruxelles, 1965, pp. 177-186.

34. *Inventaris van het archief van de abdiij van Merkem*, t. 1, (Bruxelles, Arch. générales du Royaume, 1965, 60 p.).

35. M. REVELARD, *Les origines de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie*. *Annales Cercle. Arch. et Folk. La Louvière*, t. 2, 1964-65, pp. 45-54.

36. E. BROUETTE, *Obituaire de l'abbaye de Bonne-Espérance de l'ordre de Prémontré*. *Analecta Praemonstratensia*, t. 40, 1964, pp. 90-137, 287-323.

37. C. TIHON, *Lettres de Grégoire XI (1371-1378)*, tome 3, *Textes et analyses*. *Analecta Vaticano-Belgica*, Bruxelles-Rome, 1964, 549 p.

1376 on en compte 55 par mois ; entre septembre 1376 et mars 1378, donc pour les 19 derniers mois, il n'y en a que 14. En annexe, M. Tihon édite les lettres secrètes de Grégoire XI, quelques bulles d'archives belges, quelques lettres du camérier pontifical, et enfin un supplément à l'édition des lettres d'Urbain V (qu'avaient publiées A. Fierens et C. Tihon), composé de quelques documents récemment retrouvés aux archives du Vatican. M. Tihon nous promet encore un quatrième tome de tables, de bibliographie et d'introduction.

Villes, institutions urbaines, marchands

Dans le domaine de l'histoire urbaine, l'édition, par les soins du Centre Pro Civitate du Crédit communal de Belgique, du livre *Plans en relief de villes belges* (Bruxelles, 1965, 357 p.), mérite d'être signalée en premier lieu et cela pour diverses raisons. L'ouvrage s'impose non seulement par sa présentation luxueuse, la richesse de l'illustration ou par la façon originale dont le sujet a été traité, mais avant tout, aux yeux de l'historien, par la qualité des exposés que plusieurs historiens compétents et spécialistes du sujet ont consacrés à l'histoire et notamment à l'histoire topographique des villes et localités belges dont les plans en relief, contruits entre 1689 et 1833 par des ingénieurs militaires français, sont aujourd'hui conservés au musée de l'Hôtel National des Invalides à Paris. Ces villes et localités fortifiées sont, dans l'ordre d'ancienneté des plans en relief, ordre qui a d'ailleurs été adopté également dans le livre : Ath (par J.-P. Dugnoille et R. Sansen) ; Bouillon (par J. Muller) ; Charleroi (par M.-A. Arnould) ; Nieuport (par R. Degryse) ; Ostende (par D. Farasyn) ; Tournai (par F. Vercauteren) ; Ypres (par J. Dhondt) ; Ménin (par J. Dhondt) ; Fort De Knocke (par J. Mertens) ; Oudenaarde (par M. Hoebeke) ; Namur (par F. Rousseau) ; la Citadelle d'Anvers (par L. Voet). Une introduction de l'ancien conservateur du Musée des Plans-Reliefs, L. Grodecki, professeur de l'Université de Strasbourg, renseigne le lecteur sur l'histoire, la fonction et la valeur historique des plans en relief en général. On ne peut dire, cependant, que les auteurs, dans leur notice, aient tous tenu compte dans la même mesure de ces plans. La date précise de leur confection ainsi que leur valeur historique sont, en effet, parfois très difficiles à établir, de sorte qu'ils ne pouvaient guère servir de point de départ à une étude historique approfondie. Les plans ont plutôt été l'occasion de telles études, dont ils constituent d'ailleurs une illustration précieuse ou, du moins, originale. Tel doit avoir été le point de vue de la plupart des auteurs des notices, dont quelques-uns seulement ont essayé de soumettre à une étude critique les plans eux-mêmes. Ainsi, malgré le titre de l'ouvrage et la valeur certaine de plusieurs de ces plans, en dépit même de la large place qu'ils occupent dans l'illustration, les reliefs ne constituent pas, à nos yeux, l'essentiel de ce livre. Les photos aériennes, reproduites de façon fort suggestive en face des plans en relief, sont au moins aussi importantes que ceux-ci. Cette remarque vaut également pour les anciens plans manuscrits ou gravés et les anciennes vues panoramiques dont quelques notices, trop

peu nombreuses, à notre avis, ont été illustrées. La façon dont chacun des auteurs a conçu son exposé est évidemment parfois très différente. Certains se sont limités à l'aspect topographique, tandis que d'autres ont également consacré leur exposé aux aspects institutionnels, sociaux et économiques de leur sujet. Et bien que certains aient déjà eu l'occasion de traiter le même sujet dans d'autres publications, il convient néanmoins de souligner que toutes les notices apportent des données nouvelles, ne fût-ce que du point de vue de la topographie historique. On aurait donc tort de considérer les notices comme de simples commentaires à propos du matériel d'illustration. Elles constituent des études indépendantes et approfondies, avec références aux sources et à la littérature existante. Parfois même elles développent des thèses tout à fait nouvelles à propos de l'un ou de l'autre point. La consultation de cet ouvrage magnifique s'impose donc dorénavant, puisqu'il constitue un indéniable progrès dans le domaine de l'histoire urbaine, tant du point de vue de la méthode que de celui du contenu proprement dit.

Après l'avoir abandonnée pendant quelques années, le professeur Hans Van Werveke revient aujourd'hui à l'histoire urbaine, avec deux études publiées à quelques mois d'intervalle. Elles sont consacrées toutes deux à ce que l'on pourrait appeler la préhistoire urbaine, puisque la première traite des plus anciennes fortifications des côtes flamande et zélandaise³⁹ et que la seconde, à laquelle la première a fourni en quelque sorte le point de départ, essaye de déterminer les significations du mot de latin médiéval *burgus* et son contenu réel, fortification ou agglomération, dans le cadre de l'Europe occidentale en général et dans les régions de contact entre parlers romans et thiois en particulier, c'est-à-dire dans la moitié septentrionale de la Belgique et dans les territoires de la France actuelle situés au nord de la Canche⁴⁰.

Les plus anciennes fortifications des côtes flamande et zélandaise, objet de la première étude et que l'auteur propose d'identifier avec les *castella recens facta* mentionnés vers 891 par les *Miracula sancti Bertini* le long de la côte de la mer du Nord, sont d'ouest à est : Bourbourg, Bergues-Saint-Winoc, Furnes, Oostburg, Souburg, Middelburg et Burgh op Schouwen. Ces localités ont un certain nombre de caractères communs : elles présentent l'aspect d'un terrain circulaire de 200 m. de diamètre, elles étaient entourées à l'époque d'un fossé large de quelques dizaines de mètres et elles étaient qualifiées de *burgus*. De plus elles forment une véritable chaîne et elles sont séparées par des intervalles d'un même ordre de grandeur (de 16 à 22 km.). D'après M. Van Werveke, ces *castella* ont apparemment servi à arrêter les envahisseurs (normands) et à mettre momentanément la population à l'abri. A une époque plus récente certains ont joué le rôle de noyau pré-urbain, tandis que d'autres ont été abandonnés et sont même restés

39. *De oudste burchten aan de Vlaamse en Zeeuwse kust* (avec résumé en français), Meded. van de Kon Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der Letteren, t. 27, 1965, n° 1, 22 pages, 9 planches.

40. « *Burgus* » : *Versterking of nederzetting?* (avec résumé en français). Verhand. van de Kon. Vlaamse Academie voor Wetenschappen etc. Klasse der Letteren, n° 59. Bruxelles, 1965, 107 pages.

inhabités jusqu'à nos jours. La deuxième étude, beaucoup plus longue — elle a d'ailleurs pris la forme d'un livre — commence par rappeler à quel moment le sens « roman » de *burgus*, c'est-à-dire celui d'agglomération, et le sens « germanique » du même mot, celui de fortification, ont fait leur apparition et dans quelle aire géographique ils ont connu quelque diffusion. Après cela l'auteur s'est appliqué à étudier le même problème en détail dans la zone méridionale du domaine linguistique néerlandais de l'époque. Le résultat de cette longue et minutieuse enquête c'est que, comme partout ailleurs dans les pays de langue germanique, le sens de fortification du mot *burgus* était, au début, seul en cause dans le domaine linguistique du néerlandais. *Burgus*, dans le sens d'agglomération, est un phénomène plus récent, dont les premières traces apparaissent dans le dernier tiers du XI^e siècle. A la différence des pays romans, *burgus* ne s'employait uniquement, dans le sens d'agglomération, en Flandre comme en Brabant, que pour les villes. La vogue que cette dernière acception connut dans ces régions est due tant à l'action directe et l'influence d'autorités ecclésiastiques ayant leur siège en pays roman (papauté, évêchés de Tournai et de Cambrai) qu'à l'élargissement du sens de *burgus* dans l'acception de fortification, conséquence du fait que la distinction entre le noyau fortifié préurbain et la ville à laquelle il donna naissance, se dissipa graduellement dans l'esprit des contemporains.

Le développement territorial de la ville de Bruges au moyen âge se situe principalement entre le moment de la construction de la première enceinte en 1127 et celui de la construction d'une deuxième enceinte en 1297. C'est aux aspects topographique et social de ce développement que le professeur E. I. Strubbe vient de consacrer une brillante étude⁴¹. Après avoir démontré, à l'aide d'une interprétation pénétrante de quelques passages bien connus de Galbert de Bruges, que l'enceinte de 1127 ne fut pas modelée sur les limites réelles de l'agglomération de cette époque, mais que de larges espaces inoccupés subsistèrent à l'intérieur de cette enceinte, l'auteur étudie le lotissement rapide et complet de ces espaces au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle. Il note à ce propos la concentration des demeures de la bourgeoisie au centre de la ville et l'implantation des quartiers populaires près de l'enceinte. Analysant ensuite le problème posé aux classes possédantes par la présence, aux abords immédiats de l'enceinte urbaine, d'une masse prolétarienne, l'auteur étudie les diverses mesures prises par l'autorité urbaine pour parer au danger que celle-ci représentait pour elle : réforme de l'organisation paroissiale, formation d'une garde civique, extension territoriale de la juridiction urbaine aux quartiers ouvriers et incorporation de ceux-ci dans le territoire de la ville. L'enceinte construite en 1297 sur ordre du roi de France n'a cependant pas respecté complètement ces nouvelles limites.

L'étude de Dom N. Huyghebaert, *Iperius et la translation de la*

41. *Van de eerste naar de tweede omwalling van Brugge*. Handel. van het Genootschap Société d'Emulation te Brugge, t. 100, 1963, pp. 271-300.

*relique du Saint-Sang à Bruges*⁴² est beaucoup plus riche que le titre ne le ferait supposer. Il s'agit, bien sûr, en premier lieu de la démonstration de la thèse que le savant bénédictin avait déjà énoncée sommairement dans quelques petites publications antérieures, à savoir que la relique du Saint-Sang, contrairement à ce qu'affirme la tradition, n'a pas été apportée de Jérusalem par le comte Thierry d'Alsace. Cette tradition légendaire a été créée, comme le prouve l'auteur, par le chroniqueur Jean d'Ypres (Iperius), abbé de Saint-Bertin (1363-1383). Par contre, d'après Huyghebaert, la relique aurait été apportée de Constantinople après 1204, soit par le marquis Philippe de Namur, frère de Baudouin IX, empereur latin de Constantinople, soit par les filles de ce dernier, dont on sait qu'elles ont fait don de reliques semblables à plusieurs abbayes. En 1256 au plus tard, la relique devint la propriété de la ville de Bruges, qui l'a fait déposer dans la chapelle Saint-Basile, située dans l'ancien *castrum* de Bruges. A propos de cet édifice, qu'il essaye d'identifier avec l'ancienne chapelle castrale du « Steen » comtal, l'auteur formule quelques réflexions au sujet de l'ancienne topographie du bourg de Bruges qui pourraient faire avancer notablement l'étude de cet aspect important de l'histoire des villes flamandes.

D'un centre rural au haut moyen âge, la ville de Renaix, en Flandre, s'est développée en une petite ville au cours du XIII^e siècle. Le sous-avoué de Renaix, le seigneur de Wattribort, y accorda des privilèges en 1240, confirmés, après la transmission de la ville dans les mains du comte, par une autre charte de Guy de Dampierre entre 1289-1299. Mlle M.-Th. Deleurere, chercheur au F.N.R.S., étudie les aspects institutionnels de ces règlements, et leur contexte social⁴³. Le banc échevinal était probablement composé par voie de cooptation ; entre 1289 et 1299 on adoptait le renouvellement annuel du collège. Quant à la juridiction, la procédure de preuve y était assez moderne : enquête sur place, témoins, perquisition domiciliaire ; quelques éléments archaïques, tel le serment d'innocence, subsistent. Les échevins allaient à chef de sens chez les « hommes » de l'abbé de Cornelmünster en 1240, et puis, après 1289-99 chez les « hommes » du comte. La charte de 1240 prouve aussi l'existence de « gens de Ronais » semi-libres.

En 1959, M. A. Joris, chef de travaux à l'Université de Liège, a publié sa belle thèse sur la ville de Huy au moyen âge des origines à la fin du XIV^e siècle. Il en donne maintenant une synthèse dans la collection « Notre Passé », adaptée ainsi au goût d'un auditoire plus large⁴⁴. Deux cartes et une excellente orientation bibliographique, moins développée mais plus à jour que celle de sa thèse, terminent l'ouvrage.

Par ailleurs en s'aidant des travaux de ses devanciers limbourgeois, J. Baerten précise que des sept villes lossaines qui ont reçu des privilèges au XII^e siècle, il en est peut-être quatre et sûrement deux dont

42. *Ibidem*, pp. 110-187.

43. M. T. DELEURERE, *De regeling voorzien door de XIII^e eeuwse keuren te Ronse*, *Annalen van de Geschied- en Oudheidkundige Kring van Ronse*, 1964, pp. 117-124.

44. A. JORIS, *Huy, ville médiévale*, Coll. Notre Passé, Bruxelles, 1965, 196 p.

la naissance est due à des raisons d'ordre militaire. Pour le XIII^e, plusieurs facteurs ont souvent joué ⁴⁵.

Parmi les villes belges, il en est une que les historiens ont négligée : Saint-Trond. Grâce au beau livre de J. Charles ⁴⁶, professeur à l'École Militaire, une grande lacune est maintenant comblée. Les origines, le développement, la structure, la vie économique, sociale et administrative de la ville sont successivement étudiés. Des cartes, des gravures et des croquis nombreux illustrent l'ouvrage. Nous retiendrons que l'agglomération doit son existence à l'abbaye bénédictine du même nom qui relève de Metz au temporel et de Liège au spirituel. La transformation du centre domanial en centre urbain se fait sans cassure pendant la seconde moitié du XI^e siècle. Le moteur de cette transformation c'est l'expansion démographique de la région que favorisent le développement de la draperie et l'importance prise par Saint-Trond comme marché local. Les pages consacrées au commerce à longue distance vers la Champagne et l'Allemagne sont particulièrement bien venues, de même que celles qui traitent du fonctionnement du conseil urbain, des relations de la ville avec le Brabant et de sa participation à la vie politique liégeoise. En bref, une œuvre qui honore son auteur et son promoteur.

En dépit des études de H. Joosen, les aspects quantitatifs de l'histoire de l'industrie drapière de Malines étaient mal connus jusqu'à présent, ce qui empêchait notamment des comparaisons avec d'autres centres drapiers médiévaux, comme Ypres par exemple. La pauvreté des sources à cet égard, n'a cependant pas empêché R. Van Uytven d'essayer de combler cette lacune en étudiant les recettes provenant de l'impôt urbain dont étaient taxés les draps qui se trouvaient sur le métier ⁴⁷. D'après ses calculs la production annuelle de draps à Malines aurait atteint 720.000 aunes en 1333, pour tomber très rapidement, à partir de 1335, à un tiers de ce chiffre. Après un relèvement temporaire de la production au XV^e siècle, dû à l'influence des foires brabançonnaises, ce chiffre tomba à 60.000 ou 80.000 aunes au milieu du XVI^e siècle. Après 1560, la production drapière de Malines devint insignifiante.

Dans un article très fouillé ⁴⁸, le prof. H. Van der Wee étudie l'économie lierroise de la première moitié du XV^e siècle. Contrastant avec le déclin généralement admis de l'économie brabançonne, l'industrie drapière de Lierre connaît entre 1420 et 1433 un essor remarquable dû, semble-t-il, à un affaiblissement de la concurrence anglaise ; la reprise de celle-ci ruinera la draperie lierroise après 1433. L'auteur souligne que la survivance au XV^e siècle de cette industrie

45. Voir plus haut p. 432, note 19.

46. J. CHARLES, *La ville de Saint-Trond au Moyen Age*, 1 vol. Paris, 1965 (Bibliothèque Fac. Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. 173).

47. *De omvang van de Mechelse lakenproductie vanaf de 14^e tot de 16^e eeuw*. Noordgouw, t. 5, 1965, pp. 1-22.

48. *Die Wirtschaft der Stadt Lier zu Beginn des 15. Jahrhunderts (Analyse eines Zollbuches und eines Wollinspektionsregisters)* dans *Beiträge zur Wirtschafts- und Stadtgeschichte. Festschrift für Hektor Ammann*. Wiesbaden, 1965, pp. 144-165.

n'implique aucunement une baisse dans la qualité de la production, les draps lierrois restant parmi les plus chers de la draperie brabançonne. Les achats de laine anglaise en provenance des étaples de Calais et de Bruges, se font surtout à Lierre même, à Anvers, à Malines et à Bruges ; ils sont concentrés entre les mains de quelques gros marchands lierrois, alors que la draperie est le fait d'un très grand nombre de petits entrepreneurs relativement aisés. L'auteur calcule que 40 % au moins de la population active étaient employés dans le tissage des draps.

L'article que R. Petit, archiviste à Arlon, vient de consacrer aux foires et marchés de Saint-Hubert du IX^e au XVII^e siècle, a presque l'ampleur d'un livre⁴⁹. Bien que les bourgades du comté de Luxembourg soient restées plutôt à l'écart du grand commerce international, le pays a été aux XIII^e et XIV^e siècles une zone de transit, traversée par plusieurs axes commerciaux, permettant l'éclosion de marchés et de foires, rayonnant bien au-delà de la principauté. C'est le cas de Saint-Hubert. Une excellente carte, montrant la localité de Saint-Hubert dans le réseau routier d'entre-Meuse-et-Moselle, en témoigne. Les origines du centre commercial sont intimement liées aux destinées de la célèbre abbaye ; l'expansion a suivi notamment les mêmes voies que l'extension domaniale de l'abbaye. Cette dépendance se remarque aussi dans la législation et réglementation des marchés et des foires. L'abbaye reste par exemple toujours exempte des tonlieux et des impôts pour le transport de ses produits. Dans une liste chronologique l'auteur rend compte des directions du commerce actif et passif de Saint-Hubert aux XVI^e et XVII^e siècles. On y note la route du vin vers Mézières et Metz, les routes de Flandre et du Brabant pour les denrées alimentaires ; on exporte surtout le bétail et le métal brut. Un rétrécissement géographique s'accroît dès 1625, et le trafic s'arrête presque totalement après 1635. Ce n'est qu'en 1664 que le commerce renaît, mais alors sans liens avec le passé médiéval. M. Petit s'attache encore aux pratiques et techniques commerciales et à l'organisation sociale des marchands ; il s'applique à en mesurer l'évolution à l'aide des taux d'affermage du vinage, mesurages etc. et essaye d'expliquer les crises et les redressements.

H. David avait déduit d'un texte de 1462, qu'à cette époque une bourse des échanges existait à Bruxelles. Le regretté P. Bonenfant établit que c'est une déduction fautive, et que la première bourse de la capitale date de 1801⁵⁰.

Par ailleurs, des précisions intéressantes sur l'économie brabançonne du XV^e siècle sont apportées par le même auteur dans un article des *Mélanges Amman*⁵¹. Les achats annuels de draps faits à

49. R. PETIT, *Foires et marchés à Saint-Hubert du IX^e au XVII^e siècle*, Annales de l'Inst. Arch. du Luxembourg, t. 95, Arlon, 1964, pp. 257-389.

50. P. BONENFANT, *Une bourse à Bruxelles en 1462 ?* Cahiers Bruxellois, t. 8, 1964, pp. 264-265.

51. *Achats de draps pour des pauvres de Bruxelles aux foires d'Anvers de 1393 à 1487* (Contribution à l'histoire des petites draperies) dans Beiträge zur Wirtschafts- und Stageschichte. Festschrift für Hektor Ammann, Wiesbaden, 1965, pp. 179-192.

Anvers par la Table des pauvres de Sainte-Gudule de Bruxelles s'expliquent par l'absence, dans la production drapière bruxelloise, de tissus bon marché. Les draps achetés proviennent, au début du xv^e siècle, de Hoogstraten et de la région de Diest, mais ces centres sont bientôt éclipsés par Breda (1418-1459), Peer (1419-1437) et Oisterwijk (1461-1477), qui succomberont à leur tour devant le succès croissant de Weert (début en 1429, triomphe complet dès 1472).

H. Van Werveke, professeur à l'Université de Gand, pose le problème des relations entre les commerçants hanséates et les producteurs de draps flamands, c'est-à-dire les drapiers et maîtres-tisserands du xiv^e et xv^e siècle⁵². Des engagements réciproques et formels n'existaient point. Les Hanséates n'ont pas voulu se substituer aux commerçants-entrepreneurs flamands. Leur politique tend à se faire réserver par les drapiers d'une ville, notamment à Poperinge, la production totale de certaines catégories de draps, malgré la promesse formelle des Allemands, de tout acheter en toutes circonstances. A Poperinge ce monopole exista pour les draps à base de laine espagnole, au moins dès 1417. Par accord, imité d'ailleurs pour d'autres villes (Termonde, Alost, Wervik, Audenarde, etc.), la Hanse espérait limiter les prix des « draps de Poperinge », dont la demande excessive à destination du marché russe, dépassait nettement l'offre des producteurs flamands. En opposition avec les Italiens, les Allemands n'ont pas eu l'ambition d'évincer les tisserands flamands de leur fonction d'entrepreneurs ; probablement à cause de l'aversion grandissante dans la Hanse dès la fin du xiv^e siècle pour le commerce de crédit.

C. Wyffels, inspecteur aux A.G.R., continue ses recherches sur l'histoire économique de la Flandre au moyen âge. Il prouve que les commerçants brugeois, s'occupant du commerce actif vers l'Angleterre, n'appartiennent pas tous, comme on l'a prétendu, à la même classe sociale dans la seconde moitié du xiii^e siècle⁵³. Il y a parmi eux, en effet, des membres d'importantes familles, mais aussi de simples gens de métier. La base de cette enquête, 30 noms sur les 500 membres de la Hanse Flamande de Londres à Bruges, paraît cependant trop restreinte pour garantir des résultats définitifs.

L'on connaît l'important ouvrage de R. de Roover sur la banque des Médicis. L'auteur en a fait paraître une nouvelle version⁵⁴, considérablement accrue, qui ne modifie cependant pas de façon essentielle les vues exprimées dans la première. L'étude détaillée de l'importante filiale brugeoise faite dans ce nouveau volume en fait une contribution de poids à l'histoire commerciale de Bruges.

52. H. VAN WERVEKE, *Die Stellung des Hansischen Kaufmanns dem Flandrischen Tuchproduzenten gegenüber*, dans Beiträge zur Wirtschafts- und Stadtgeschichte. Festschrift für Hektor Ammann, Wiesbaden, 1965, pp. 296-304.

53. C. WYFFELS, *Peiling naar de sociale stand van een aantal Brugse groothandelaars, inzonderheid op de Britse eilanden (1270-1292)*, dans Album Archivaris J. De Smet, Bruges, 1964, pp. 365-379.

54. *The rise and decline of the Medici Bank, 1397-1494*. Cambridge Mass. 1963. Harvard Studies in Business History, XXI. XXII et 500 p.

Droit et Institutions.

Après avoir étudié, dans un travail antérieur, les passages d'intérêt juridique du célèbre *Liber Floridus* de Lambert de Saint-Omer se rapportant au droit romain, F. L. Ganshof consacre maintenant un commentaire approfondi aux autres parties du même texte, qui sont relatives à des problèmes de droit canonique⁵⁵. L'auteur démontre que ces passages ont été empruntés à Anselme de Laon ou à son école et qu'ils témoignent, par conséquent, de l'influence qu'exerça le centre intellectuel de Laon en Flandre au début du XII^e siècle.

Philippe Wielant (1441-1520) est un juriste flamand du XV^e siècle dont on connaît la carrière, notamment par l'étude de E.-I. Strubbe. M.-J. Buntinx, chargé de cours à l'Université de Louvain, vient d'enrichir sa biographie de quelques détails, concernant ses propriétés à Nieupoort⁵⁶. Le document édité est aussi fort instructif pour la méthode de construction de granges dans les polders flamands du moyen âge.

Sujet assez macabre, mais important pour l'histoire du droit, et pour l'histoire sociale : le bourreau de Bruxelles au travail du XIV^e au XIX^e siècle, dont traite F. Van Hemelryck, aspirant du F.N.R.S.⁵⁷. Dans un copieux exposé de 36 pages, l'auteur retrouve les premières mentions de la sinistre institution dans les sources bruxelloises dès 1286 mais le terme « bourreau » apparaît seulement à la fin du XIV^e siècle. La fonction n'était pas accordée au premier venu : il fallait être spécialiste en la matière et être capable de tuer sans aucune hésitation et sans aucune faute. Dans les comptes de l'ammanie on trouve des chiffres éloquentes : 535 décapitations au XV^e siècle, 488 au XVI^e, 122 au XVII^e, 40 au XVIII^e siècle. Plusieurs méthodes existent : la décapitation par l'épée, la potence, le feu, l'enfouissement (des femmes surtout), la roue, l'écartèlement, l'ébouillantage, la noyade. Autre tâche du bourreau : la mutilation et la flagellation. Ses revenus normaux n'atteignent parfois même pas le niveau de ceux des aides-maçons. Mais le bourreau avait droit à certaines compensations. A sa demande, il exerçait sa fonction en dehors de la ville même. Dans le cadre social le bourreau était un être redouté mais méprisé. Il se comportait lui-même souvent comme un criminel et parfois c'était un ancien condamné. La liste des bourreaux de Bruxelles de 1403 à 1878 prouve qu'il en eut peu qui restèrent en fonction pendant plus de deux ou trois ans.

En 1962, a eu lieu un congrès international de la Société Jean Bodin à Bruxelles sur le thème « Gouvernants et Gouvernés ». L'exposé sur les Etats, dans les limites de la Belgique actuelle, a été fait par J. Dhondt, recteur de l'Université Officielle du Congo à Lubumbashi, sur la base de rapports individuels pour chacun des Etats Provinciaux.

55. Note sur deux textes de droit canonique dans le « *Liber Floridus* », dans *Etudes d'histoire du droit canonique* dédiées à G. Le Bras, Paris, 1965, pp. 99-115.

56. J. BUNTINX, *Een schuur voor Philips Wielant te Nieuwoport (1486)* dans *Album Archivaris* J. De Smet, Bruges, 1964, pp. 91-96.

57. F. VAN HEMELRYCK, *De beul van Brussel en zijn werk (XIV-XIX eeuw)*. *Bijdr. voor de Gesch. der Nederlanden*, t. 19, 1964-65, pp. 181-216.

Tous ces rapports viennent d'être publiés dans un volume de la revue « Anciens Pays et Assemblées d'Etats »⁵⁸.

Il est impossible de résumer ici les résultats de ces exposés. En principe ils étaient conçus d'après un plan, qu'on retrouve au début du volume et qui comprend sept rubriques : 1. Evolution historique ; 2. Caractère et nature de l'action des gouvernés à l'égard des gouvernants (gouvernement direct ou représentatif) ; 3. Organisation (terminologie, mode de désignation des délégations) ; 4. Compétence des assemblées (rôle consultatif, de contrôle, etc...) ; 5. Procédure (mode de délibération et de décision) ; 6. Rapports avec le pouvoir central et avec les gouvernés ; 7. Influences de l'étranger. Mais tous les collaborateurs ne s'en sont pas tenus à ce plan théorique. On dispose désormais, pour la première fois, d'un volume de synthèse sur les Etats Provinciaux de nos pays. Il y a des exposés développés avec de nombreuses notes et de multiples références : pour les Etats de Flandre par W. Prevenier, de Hainaut par C. Pierard, de Luxembourg-Chiny par R. Petit, de Malines par H. Joosen, de Stavelot-Malmédy par G. Moisse-Daxhelet, de Tournai par G. Wymans, d'Aerschot par P. de Fraine. Par contre les exposés sur les Etats de Brabant (par E. Lousse), de Liège (par P. Harsin), de Limbourg (par L. Van Hommerich), de Namur (par J. Muller), sont beaucoup plus brefs.

Le volume se termine par un exposé sur les Etats Généraux (par J. Gilissen), recensé plus loin, et par une synthèse de J. Dhondt, fondée sur les rapports individuels, et sur les remarques des collaborateurs et des membres du Comité Belge de la « Commission Internationale pour l'histoire des Assemblées d'Etats »⁵⁹. Il est impossible de reprendre toutes les vues synthétiques et les idées exprimées par l'auteur. La plupart des réunions, note M. Dhondt, sont convoquées par le prince, sauf en période révolutionnaire et dans quelques régions, la Flandre par exemple, où la spontanéité est plus grande. Une minorité des populations est seule représentée, ceux qui comptent, les « puissances ». Le droit de voter les aides n'est probablement pas à l'origine des Etats ; leur rôle primitif est plutôt la *self-defense* contre l'arbitraire du prince. Un peu partout on rencontre des assemblées de groupes sociaux (par exemple le clergé) antérieurement ou séparément des assemblées représentatives, pour délibérer sur les intérêts particuliers du groupe ; elles ont peut-être même fonctionné avant les vraies « assemblées d'états ». En général trois sources sont à la base des différents Etats : l'extension de la *curia comitis*, la confédération à base géographique et la constitution spontanée de ligues de groupes sociaux et économiques. Ce dernier phénomène se présente surtout aux XII^e et XIII^e siècles mais il se répète au XVI^e quand le clergé du Brabant se réunit secrètement pour former une confédération. Une quatrième cause pourrait être l'idée d'organiser la société en trois ordres : clergé, noblesse, tiers. Cette conception se rencontre, du moins théoriquement dès le XII^e siècle, mais il est difficile d'en mesurer l'influence sur les institutions. J.

58. Standen en Landen — Anciens Pays et Assemblées d'Etats, t. 33, 1965, 328 p.

59. J. DHONDT, *Les assemblées d'Etats en Belgique avant 1795*, pp. 195-260.

Dhondt esquisse encore, brièvement, les traits principaux de l'évolution globale des Etats provinciaux pendant toute la durée de l'Ancien Régime. D'après lui, les changements de l'époque bourguignonne sont moins importants qu'on ne le croirait d'après les apparences, par exemple l'apparition des « trois Etats » ; ces transformations n'ont en effet pas perduré ou sont restées sans grande influence. L'institution bourguignonne des Trois Etats est souvent réservée pour la parade ; l'assemblée « pré-bourguignonne » d'un nombre limité de groupes sociaux pour le travail réel. Quant à la représentativité : seule une partie de la population est représentée par des députés. Il n'y a jamais eu une permanence des assemblées : normalement on se réunit au moins une fois l'an ; dès le XVI^e siècle la continuité est assurée par les Députations Permanentes.

Quelques juristes de l'Université de Bruxelles, le professeur H. Buch, et ses assistants P. Smets et M. Stroobant, ont réuni leurs efforts pour dégager l'essentiel des systèmes de représentation dans nos pays du XIII^e au XVI^e siècle⁶⁰. Ils soulignent le fait que les travailleurs organisés en métiers (tisserands, foulons) composent dans plusieurs centres la majorité de la population, ce qui devait inévitablement poser le problème de leur représentation. Ces aspirations se sont en effet situées sur le plan économique (les corporations autonomes) et sur le plan politique (les états provinciaux). En s'institutionnalisant, l'organe représentatif s'est vite considéré comme une puissance politique en soi, croyant pouvoir dominer les mandants. D'où la naissance de plusieurs systèmes de contrôle de la part de la population et des groupes sociaux (corporations, métiers).

L'année 1964 fut celle de l'anniversaire des 500 ans d'existence des Etats-Généraux dans nos pays, bien que la date de 1464 reste sujette à discussion car les institutions médiévales n'ont presque jamais une date de naissance précise. Justifiée ou non, cette commémoration nous vaut trois articles sur l'histoire des Etats-Généraux.

Celui de E. Lousse, professeur à l'Université de Louvain est sans doute le plus général et le plus théorique⁶¹. L'auteur s'étend longuement sur l'idée de la représentation, sur le statut juridique des personnes et des classes sociales, sur les bourgeois actifs et passifs, sur le rôle des états et des ordres, sur l'union économique Belgo-Luxembourgeois et le Benelux. Sur l'histoire ou l'organisation des Etats-généraux même M. Lousse est peut-être un peu trop avare de détails.

Les exposés du professeur J. Gilissen, auditeur-général près la cour militaire, et de C. Van de Kieft sont beaucoup plus riches, et basés sur une enquête plus approfondie. Ils ont travaillé indépendamment l'un de l'autre, ce qui a donné lieu à deux intéressants *status*

60. H. BUCH, P. SMETS, M. STROOBANT, *Représentation et Députation en Belgique du XIII^e au XVI^e siècle*. Ancien Pays et Assemblées d'Etats, t. 37, 1965 (= Mélanges F. M. Powicke), pp. 27-46.

61. E. LOUSSE, *Vijfhonderd jaar Staten-Generaal en Parlement (1464-1964)*. Handel. der Kon. Zuidnederlandse Maatsch voor Taal- en Letterkunde en Geschiedenis, t. 18, 1964, pp. 209-230.

questionis, après la première synthèse provisoire par H. Koenigsberger datant de 1958⁶².

J. Gilissen traite de l'histoire des Etats-Généraux de 1464 à 1632. Son exposé est certainement le plus systématiquement ordonné⁶³. Il discerne trois phases dans l'histoire des Etats, en ce qui concerne les rapports entre le prince et les gouvernés. D'abord : la période des origines, qui commença avec la réunion de 1464 considérée comme la première réunion où tous les Etats étaient vraiment convoqués ; la première grande réunion, pour une question de succession, date de 1465. Contrairement à C. Van de Kieft, il est d'avis que l'initiative en revient aux villes, plus spécialement à celles de Hollande. La deuxième période est celle de l'activité normale. Elle va de 1464 à 1576 (et de 1598 à 1632) et ne compte pas moins de 160 réunions, donc \mp trois pour deux ans. L'auteur s'intéresse successivement à l'organisation, à la compétence et au fonctionnement des Etats. La richesse de ces pages ressort d'une simple énumération : date et lieu de réunion (cf. la précieuse liste à la page 276 où Bruxelles figure pour 79 réunions), le problème de la convocation (en 1477 les Etats obtiennent le droit de se réunir spontanément, en 1488 on introduit la réunion annuelle obligatoire), la composition des Etats (le tableau synoptique des pages 285 à 287, où pour neuf réunions, entre 1464 et 1632, les pays représentés et la composition de la délégation de chaque principauté). La compétence des Etats dans le domaine politique est légalement nulle mais la coutume leur réserve les problèmes d'importance générale, comme la transmission du pouvoir (en 1464, en 1465, 1477, 1482, 1514, 1555), les questions de guerre et de paix, la politique intérieure et l'administration générale, les problèmes des finances publiques (les aides surtout), la législation (pour les lois « sur requête »). En général les députés aux Etats n'avaient pouvoir que d'« ouïr et rapporter », et que de se référer à leurs Etats Provinciaux pour les décisions.

Dans la 3^e partie il s'agit de la période 1576 à 1585 où les Etats Généraux, pour les provinces belges, fonctionnent comme un véritable organe gouvernant, après le coup d'Etat du 4 septembre 1576. La composition et l'organisation restent les mêmes, mais la compétence change complètement : ils s'arrogent tous les pouvoirs normaux du prince : ils lèvent les armées, organisent les finances, entretiennent des ambassades, créent de nouvelles institutions. Remarquons une bonne carte des pays et de villes représentés aux Etats.

L'article de C. Van de Kieft, de l'Université Communale d'Amsterdam, se trouve dans un livre jubilaire sur les Etats-Généraux dans les Pays-Bas du Nord⁶⁴ des origines à nos jours. Il traite de l'institution dans la période commune, c'est-à-dire la période bourguignonne-

62. H. KOENIGSBERGER, *The States General of the Netherlands before the Revolt*, dans X^e Congrès Internat. des Sciences historiques, Rome, 1955. Etudes prés. à la Comm. Internat. pour l'Hist. Assembl. d'Etats, 18, 1958, pp. 143-158.

63. J. GILISSEN, *Les Etats Généraux des pays de par deçà (1464-1632)*. Anciens Pays et Ass:mbliées d'Etats, t. 33, 1965, pp. 261-321.

64. C. VAN DE KIEFT, *De Staten-Generaal in het Bourgondisch-Oostenrijkse Tijdvak (1464-1555)*, dans *500 jaren Staten-Generaal in de Nederlanden*, Assen, 1964, pp. 1-27.

autrichienne (1464-1555). Après avoir rappelé les origines de l'institution, il précise les traits essentiels de l'Assemblée de 1464 : les membres ne sont que des délégués des différents Etats des pays, où le prince bourguignon exerce le pouvoir ; c'est le prince qui convoque ; la discussion terminée on se quitte sans aucun rendez-vous ; l'ordre du jour concerne des problèmes de haute politique ; les Etats ne sont pas une véritable institution, mais plutôt une réunion *ad hoc*. L'auteur combat la théorie (défendue par Pirenne) de l'origine française des Etats-Généraux : en opposition avec la France les délégués des Pays-Bas ne représentent pas une classe sociale, mais une circonscription territoriale. Ces contacts entre les Etats Provinciaux ont fait apparaître aux participants les griefs et les intérêts communs et sont à la base de la naissance d'une solidarité des pays bourguignons. Sous l'effet des demandes excessives de Charles le Téméraire cette solidarité se dresse contre le prince et après 1477 les Etats deviennent un noyau d'opposition plus vive encore. Sous Maximilien, ils sont redevenus un organisme passif, incapable de jouer un rôle gouvernemental. Au xvi^e siècle les aides forment l'éternel point de discussion entre le prince et les Etats, qui restent un instrument dans la lutte contre l'absolutisme du prince.

LES TEMPS MODERNES

Institutions et Droit

M. Baelde a publié une trentaine de documents inédits concernant les conseils collatéraux au xvi^e siècle⁶⁵. En plus de son importance pour la connaissance de ces conseils, la plus grande partie de ces sources donne des renseignements précis sur les difficultés financières de Charles-Quint et de Philippe II.

J. Verbeemen a publié la liste de tous les Malinois qui, d'après les registres des nouveaux bourgeois de 51 localités des Pays-Bas, ont acheté le droit de bourgeoisie. Il en donne le nom, la date d'admission et la profession. Des 1.768 personnes recensées pour les années 1341 à 1798, la grande majorité appartient aux xvi^e-xviii^e siècles (avant le xvi^e siècle, les registres conservés sont très rares). Le pôle d'attraction de loin le plus important est Anvers, dont le déclin est frappant au xvii^e et au xviii^e siècle : 694 Malinois y acquièrent la bourgeoisie entre 1533 et 1599, contre 254 de 1600 à 1699 et 86 de 1700 à 1795. A signaler aussi l'importance de Bruges au xv^e siècle (122 personnes entre 1418 et 1495) et celle d'Amsterdam vers 1600 (80 personnes entre 1578 et 1606)⁶⁶.

Le premier marquis de Deinze fut un noble espagnol, officier supérieur aux Pays-Bas. C'est à son intention que fut rédigé, en 1627, un registre de tous les droits féodaux que lui devaient les habitants du marquisat (qui s'étendait à Deinze, Petegem et Astene).

65. M. BAELDE, *Onuitgegeven dokumenten betreffende de zestiende-eeuwse Collaterale Raden (1533-1577)*. Bull. Comm. Royale d'hist. t. 131, 1965, pp. 129-229.

66. Tablettes du Brabant, t. 5, 1963, pp. 259-351.

Cet important document vient d'être publié de façon, semble-t-il, assez peu satisfaisante, par M. G. P. Baert ⁶⁷.

P. Bodart a dépouillé systématiquement les registres aux sentences de la cour souveraine de Bouillon. Ces registres permettent de juger de l'ampleur de la répression de la sorcellerie ⁶⁸. De 1564 à 1685 soixante-huit inculpations de sorcellerie touchèrent soixante-cinq personnes dont cinquante-cinq femmes parmi lesquelles quarante-trois célibataires et trois veuves. Soixante-quatre personnes furent arrêtées et trente-six mises à la question. Neuf inculpés seulement furent libérés. La cour condamna par vingt-huit fois : treize peines de bannissement et quinze peines de mort furent prononcées. L'auteur en conclut que la cour s'acquitta de ses fonctions conformément à ce que l'on attendait à cette époque de la justice.

En 1964, feu P. Lenaerts et F. Breuls ont achevé l'édition du compte rendu des séances des Etats du Brabant par l'abbé du Parc, pour la période 1648 à 1682 ⁶⁹. Il s'agit de textes qui vont de février 1671 à avril 1682 ⁷⁰. A partir de 1678 les rapports de l'abbé Libert de Pape deviennent assez succincts. En 1678, il n'y a même pas de notules car « non comparui in Statibus ». Le problème des subsides accordés occupe la première place dans ces notes.

Economies

M^{me} S. Despretz-Van de Castele s'est penchée à son tour sur le XVII^e siècle, considéré il n'y a guère, comme une période de recul économique. Le protectionnisme de la fin du siècle, étudié à travers la politique douanière, se trouve au centre de son article ⁷¹, qui de ce fait aborde un sujet ardu qui n'avait pas beaucoup tenté les historiens. On pensait généralement que Bergeyck, le « Colbert belge », trésorier-général au Conseil des Finances et, de 1702 à 1706, « surintendant aux finances » (sous l'administration française) avait été le grand promoteur d'une politique protectionniste cohérente. L'auteur montre qu'il eut plusieurs précurseurs et que son action était rendue nécessaire et inévitable par la crise qui s'annonça vers la fin des années 1660 et par l'action de plus en plus concertée des groupes les plus lésés par le protectionnisme des grands voisins, l'Angleterre et la France (contrairement à ce qu'on croyait, les Pays-Bas espagnols eurent relativement peu à souffrir des Provinces-Unies). L'auteur constate que Bergeyck était plus réaliste que ceux qui voulaient protéger les industries des Pays-Bas par des mesures de rétorsion draconiennes. Il s'est même opposé à des tarifs par trop prohibitionnistes.

67. *Het bezit van don Diego de Mesia, eerste markies van Deinze (1625-1632)*. Bijdragen tot de geschiedenis der stad Deinze, t. 31, 1964, pp. 7-64.

68. P. BODART, *La répression de la sorcellerie dans le duché de Bouillon aux XVI^e et XVII^e siècles*, dans *Mémorial A. Bertrang*, Arlon, 1964, pp. 31-42.

69. Cf. ici-même, t. 47, 1965, p. 303.

70. LENAERTS P. et BREULS F., *Compte rendu des séances des Etats du Brabant de 1648 à 1682 par Libert de Pape, abbé du Parc, membre des Etats*, *Analecta Praemonstratensia*, 40, 1964, pp. 60-89, 250-286.

71. S. DESPRETZ-VAN DE CASTEEL, *Het protectionisme in de Zuidelijke Nederlanden gedurende de tweede helft der 17^e eeuw*. Tijdschrift voor Geschiedenis, t. 78, Groningue, 1965, pp. 294-317.

Ce n'est que vers 1690 que les Pays-Bas espagnols se sont laissés entraîner, sans en tirer grand profit, par la vague protectionniste qui déferlait sur l'Europe. L'échec n'est pas dû surtout aux divergences entre villes et corporations, mais bien plus à la faiblesse du pouvoir politique (pas d'absolutisme à la manière de Louis XIV), incapable de se soumettre les groupes d'intérêt solidement constitués, grâce à l'avance économique des anciens Pays-Bas méridionaux dans beaucoup de domaines. Au lieu d'avoir connu au XVII^e siècle un déclin exceptionnel, les Pays-Bas ont au contraire continué à vivre selon le rythme économique européen.

La situation économique des anciens Pays-Bas méridionaux à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle a suscité l'intérêt d'un jeune professeur américain de la *Western Reserve University*, M. Frank Smolar. Au cours d'un séjour de plusieurs années en Belgique, il s'est livré entre autres à une étude approfondie de la comptabilité et de la correspondance de plusieurs firmes commerciales anversoises. M. Smolar vient de publier un *status quaestionis*, bref mais suggestif⁷². Il y a incorporé des données inédites concernant plusieurs firmes encore peu étudiées : Andrea, van Immerseel, Clarisse, etc... L'auteur montre que celles-ci ont fait mieux que de suivre les voies tracées par leurs prédécesseurs du XVI^e siècle, puisqu'elles ont exploré de nouvelles possibilités, avec prudence mais ne reculant toutefois pas devant des moyens extra-légaux si nécessaire. Les échecs que certaines de ces firmes ont connus s'expliquent bien plus par les aléas de la conjoncture économique européenne que par la domination politique et économique de l'Espagne. La présente étude donne un avant-goût prometteur de ce que sera le livre que M. Smolar prépare en ce moment.

Dans quelle mesure les petites villes ont-elles participé au renouveau économique de la seconde moitié du XVIII^e siècle ? H. Peeters a essayé de répondre à cette question en examinant de près le cas de Lierre, ville située au nord-est d'Anvers⁷³. Il apparaît que le marché agricole (bétail, blé, beurre et œufs) était en régression, de même que la brasserie, tandis que, comme partout ailleurs, les corporations réagissaient contre les nouvelles manufactures textiles (laine et indiennes) souvent érigées par des Hollandais. Grâce à l'entreprise de Heyder (laine, 750 employés en 1764), à un tissage de lin (68 employés), à une manufacture de pipes à tabac, à divers moulins à huile et à l'industrie de la dentelle (2.000 à 3.000 personnes), la petite ville fut plus prospère pendant la seconde que pendant la première moitié du siècle. Pourtant à Lierre, comme ailleurs, le pouvoir d'achat des ouvriers a diminué (hausse des prix de 20 à 25 % et stagnation des salaires). Rien d'étonnant dès lors à ce que les troubles politiques de 1787 aient traduit en large partie le mécontentement social.

72. Fr. J. SMOLAR, *Resiliency of enterprise : economic crises and recovery in the Spanish Netherlands in the early seventeenth century*. From the Renaissance to the Counter-Reformation, Essays in honor of Garret Mattingly (Ed. Ch. Carter), Random House-New York, 1965, pp. 247-268.

73. H. PEETERS, *Enkele aspecten van het sociaal-economisch leven te Lier in de tweede helft der 18^e eeuw*. 't Land van Ryen, t. 40, Lierre, 1964, pp. 12-25.

Dans la revue de l'Institut Supérieur de Commerce St. Ignace d'Anvers, V. Janssens, spécialiste de notre histoire monétaire et financière, vient de publier un article sur les doctrines monétaires dans les Pays-Bas au temps du mercantilisme⁷⁴. A défaut d'exposés systématiques et théoriques, l'auteur a eu recours aux écrits des fonctionnaires du gouvernement. En constatant d'abord le grand intérêt qu'a témoigné la période mercantiliste pour l'argent, il remarque toutefois que la possession des métaux précieux n'était pas le but final de la politique économique et que c'était plutôt l'industrie qui était considérée comme fondement du bien-être social. Vers la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle les fonctionnaires prônaient des conceptions bullionistes, tandis que ceux qui étaient directement associés à la vie économique réclamaient plus de liberté et étaient d'opinion que la richesse du pays consistait « dans l'abondance d'argent qui y circule » comme le formulera plus tard R. Cantillon. Le néo-mercantilisme du XVIII^e siècle s'attachait davantage aux cours du change, ce qui permettait de voir le phénomène monétaire dans une plus large perspective. Dans la seconde moitié du siècle le personnel administratif a changé. La liberté de l'exportation de l'or et de l'argent est maintenant considérée comme le meilleur moyen d'augmenter la circulation : « la meilleure doctrine en fait de monnaie est de n'y pas toucher sans une nécessité pressante ». C'est déjà l'annonce du « laisser faire, laisser passer ».

Industrie. Agriculture

M. Bourguignon, à qui nous devons plusieurs études sur l'industrie sidérurgique dans la province du Luxembourg, s'est occupé cette fois des faits et gestes d'un aventurier français, mort à Meix (près de Virton en Gaume) en 1788⁷⁵. Après plusieurs tentatives frauduleuses d'ériger dans diverses villes françaises l'une ou l'autre industrie, l'escroc, assez habile et beau parleur, échoua à Meix, où il se proposait de fonder une « manufacture impériale et royale pour l'élevage du ver à soie ». Après avoir fait en vain appel à l'appui financier des Etats de Luxembourg, Dupont obtint quelques encouragements du gouvernement central, mais peu ou pas d'argent. Inutile de dire que cette « tentative » est restée sans lendemain.

Ph. Moureaux, jeune historien bruxellois, poursuit ses recherches sur la sidérurgie belge à la fin de l'Ancien Régime⁷⁶. Il publie cette fois une synthèse provisoire mais instructive sur la sidérurgie belge et luxembourgeoise d'Ancien Régime. Il rappelle que pour ce qui est des Anciens Pays-Bas, les grandes régions productrices de fer étaient l'ancien duché de Luxembourg, le comté de Namur et la région de

74. V. JANSSENS, *Geldtheorieën in de Nederlanden ten tijde van het Mercantilisme*, Economisch en sociaal tijdschrift, t. 18, 1964, pp. 47-64.

75. M. BOURGUIGNON, *Un chevalier d'industrie à Meix-devant-Virton : Jacques Dupont*, Annales de l'Inst. Arch. du Luxembourg, t. 95, Arlon, 1964, pp. 193-222.

76. Ph. MOUREAUX, *La sidérurgie belge et luxembourgeoise d'Ancien Régime*. Revue d'Histoire de la Sidérurgie, t. 5, Nancy, 1964, pp. 139-152.

Beaumont-Chimay en Hainaut. Les industries de transformation (forges, fonderies, clouteries, etc...) étaient localisées dans le comté de Namur, le duché de Limbourg et dans la région de Mons et de Charleroi. Dans toutes ces régions, l'auteur note une certaine infériorité par rapport à la France et à la principauté de Liège (pas d'acier ni de tréfileries). Pour l'ensemble des Pays-Bas autrichiens, le relevé industriel de 1764 accuse néanmoins une production de 10.000 tonnes de fer, destinée en majeure partie à l'exportation. Ce chiffre, inférieur à la réalité selon M. Moureaux, situe les anciens Pays-Bas à un niveau relativement très élevé, puisqu'il représente 10 % de la production française à la veille de la Révolution (la production par tête devait donc être sensiblement égale). Dans la principauté de Liège, l'industrie du fer était encore plus importante. Les hauts-fourneaux se localisaient surtout dans la région de l'entre Sambre-et-Meuse (exportation vers les ateliers de transformation des Pays-Bas) et au pays de Franchimont (en recul pour la production du fer, mais en essor pour la clouterie et la platerie). Le pays liégeois, où naquit la « méthode wallonne » (deux étapes : haut-fourneau et ensuite affinerie), a largement contribué au progrès technique dans le domaine de la sidérurgie. A la différence des Pays-Bas, la principauté importait beaucoup de fer brut, tandis que la presque totalité de la production liégeoise était destinée à l'exportation (armes et clous de la région située à l'est de la ville de Liège). L'article est trop substantiel pour pouvoir donner lieu à une analyse complète. Il accorde l'importance qui convient au rôle de l'Etat, aux effets de la conjoncture (très sensibles surtout à Liège), aux marchés et aux modes de propriété et d'exploitation. Relevons, entre autres, que la petite usine primitive, liée à un domaine rural, était devenue quasi inexistante dans les Pays-Bas. Vers la fin du XVIII^e siècle les maîtres de forges, se trouvant à la tête d'établissements autonomes, étaient de véritables industriels. Même au Luxembourg, où la sidérurgie est restée plus longtemps entre les mains de grands propriétaires terriens confiant la gestion de cette ressource supplémentaire à des « facteurs », les forges sont passées vers 1780 entre les mains de véritables entrepreneurs (entre autres les Français Wendel et Cotheret et les frères Chapelle de Charleroi). Dans la principauté de Liège, le caractère autonome des usines de fer était encore plus marqué. On peut conclure qu'à la veille de la révolution industrielle, la sidérurgie belge, comme bien d'autres secteurs économiques, se trouvait dans une très bonne position. Il importe de le souligner, car la plupart des auteurs s'acharnent, malgré l'évidence, à présenter les Pays-Bas comme économiquement en retard sur leurs grands voisins.

Signalons deux brèves notices du Père Albert van Iterson, de l'abbaye de Saint-Remy à Rochefort, sur des carrières de marbre ayant été exploitées au XVIII^e siècle. Celle située sur le territoire de Humain est toujours en activité. L'auteur retrace l'histoire externe des carrières de Saint-Martin à Humain, de 1730 à nos jours⁷⁷. L'analyse de baux

77. A. VAN ITERSON, *Notice historique sur la carrière de marbre de Saint-Martin à Humain*. Bulletin de l'Institut. Arch. du Luxembourg, t. 40, Arlon, 1964, pp. 35.61.

conclus entre marchands de Namur et de Marche d'une part et l'église de Saint-Martin d'autre part n'est pas sans intérêt, mais l'auteur, se confinant dans l'histoire locale traditionnelle, ne fournit pas de renseignements sur la marche de l'entreprise. C'est aussi le cas de l'étude sur la carrière de marbre Saint-Rémy au XVIII^e siècle⁷⁸. Celle-ci appartenait jusqu'à la Révolution Française à l'abbaye du même nom (située près de Rochefort). L'auteur commence par résumer quelques indications sur les techniques anciennes d'extraction qu'il avait déjà développées dans son « Historique de la carrière de marbre Saint-Rémy à Rochefort » (Parcs Nationaux, Ardenne et Gaume, t. 18, 1963, pp. 89-100). Le présent article consiste surtout en une analyse d'une « hausse publique », intervenue après expiration en 1748 d'un bail de neuf ans, conclu entre un marchand de Namur et l'abbaye. La « hausse de bail », éditée en annexe, fournit d'intéressants détails sur les obligations du futur contractant. En 1764 la carrière employait douze ouvriers pendant la bonne saison. La valeur de la production annuelle était estimée à 6.000 fl. Comme la carrière n'était pas suffisamment rentable, les moines se virent peu après contraints de prendre eux-mêmes l'exploitation en mains.

En étudiant l'abbaye de Saint-Hubert, M^{lle} N. Jecko a voulu démontrer la rivalité politique et économique entre la France et la maison d'Autriche⁷⁹. La souveraineté de la terre de Saint-Hubert était déjà un objet de litige au XV^e siècle entre le duc de Luxembourg et le prince-évêque de Liège. A la fin du XVII^e siècle surgissent d'autres prétendants notamment le duc de Bouillon et le roi de France. A cette lutte se joignirent les abbés de Saint-Hubert, qui tâchaient de conquérir leur propre indépendance. Le débat devint encore plus complexe quand Louis XIV créa le Chemin Neuf, reliant Sedan à Liège. Il évita ainsi le contrôle du gouvernement espagnol sur le commerce français vers le Nord. C'est au XVIII^e siècle que la maison d'Autriche tâcha de canaliser de nouveau ce commerce par ses bureaux de douane. Les conférences de Lille et de Paris furent un échec. Il faut attendre la convention de 1769 pour voir se terminer le conflit en faveur des Habsbourgs autrichiens. L'étude est basée principalement sur des documents inédits conservés dans divers dépôts parisiens.

Quelques renseignements concernant l'élevage des chevaux dans le Franc de Bruges pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle sont communiqués par J. De Smet⁸⁰. Les tentatives du gouvernement central et du magistrat du Franc pour améliorer la race chevaline (qui alimentait une certaine exportation vers la France) ont donné lieu à la rédaction de registres d'inscription. L'auteur en publie un résumé, établi par paroisses, pour l'année 1774.

78. A. VAN ITERSOM, *L'exploitation de la carrière de marbre Saint-Rémy au XVIII^e siècle*. Namurcum, t. 36, 1964, pp. 17-30.

79. N. JECKO, *L'Abbaye de Saint-Hubert et la Rivalité politique et économique entre la France et la maison d'Autriche (1697-1740)*. Annales de l'Inst. Arch. du Luxembourg, t. 95, Arlon, 1964, pp. 97-192.

80. *De paarden fokkerij in het Brugse Vrije gedurende de tweede helft van de 18^e eeuw*. Biekerf, t. 65, 1964, pp. 367-373.

M^{lle} Françoise Ladrier vient de publier une nouvelle note sur l'introduction de la culture des tubercules dans les Ardennes⁸¹. Il s'agit cette fois-ci de la « poire » de terre ou topinambour, car il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour voir apparaître le mot « pomme de terre » dans les registres généraux de l'abbaye de Saint-Hubert. Les topinambours font déjà leur apparition en 1709 : une femme en rapporte d'un village de la Lorraine allemande. Les topinambours prirent rang parmi les cultures triennales et après quelques années il y en eut partout : le long des chemins, dans les chènevières et même dans les champs. En 1755, la culture était assez importante puisque les décimateurs risquent de gros frais dans les procès qui se font devant le Conseil provincial de Luxembourg, pour pouvoir s'en assurer la dîme.

Marchands et commerce

C'est un cas anecdotique mais assez curieux qu'étudie J. Maréchal⁸² : celui d'un marchand biscailien établi à Bruges, qui fait faillite en 1524 et se soustrait aux poursuites de ses créanciers en se réfugiant au couvent des Carmes ; ceux-ci l'hébergeront pendant plus de quatre ans, moyennant le prêt de l'argent comptant que le marchand avait pris la précaution d'emporter avec lui. Le contrat établi à cette occasion est publié en annexe.

Le prof. J. A. Van Houtte a donné un aperçu fort utile des sources quantitatives de l'histoire commerciale d'Anvers au XV^e et au XVI^e siècle⁸³. A côté des registres concernant les taxes exceptionnelles frappant le commerce entre 1542 et 1554 ou les droits perçus sur la navigation du bas Escaut, l'auteur signale l'existence d'autres séries de registres moins connus ou non utilisés jusqu'à présent, tels ceux du tonlieu brabançon sur le commerce terrestre et ceux de tonlieux levés sur la navigation de l'Escaut à Rupelmonde et à Termonde. M. Van Houtte publie dans ces pages les revenus de la ferme du tonlieu de Rupelmonde de 1379 à 1541. Pour la fin du XVI^e siècle, il convient également d'utiliser les registres du poids public (conservés à partir de 1579) et les registres des autorisations accordées pour le commerce avec l'ennemi (à partir de 1585).

J.-A. Goris avait attiré l'attention sur le rôle joué à Anvers au XVI^e siècle par les Marranes. M. I. S. Revah apporte une contribution précieuse à la connaissance de leur histoire en publiant sept listes de ces juifs mal convertis⁸⁴. Il explique leur permanence à Anvers par la non-application des mesures de répression ou d'expulsion édictées

81. Fr. LADRIER, *Note sur l'introduction de la culture du topinambour à Saint-Léger*, dans *Mémorial A. Bertrang*. Arlon, 1964, pp. 121-125.

82. *Een gefailleerde koopman, kostganger van de Karmelieten te Brugge, 1524-1528*, dans *Album Archivaris J. De Smet*, Bruges, 1964, pp. 263-271.

83. *Quantitative Quellen zur Geschichte des Antwerpener Handels im 15. und 16. Jahrhundert*. Beiträge zur Wirtschafts- und Stadtgeschichte. Festschrift für Hektor Ammann, Wiesbaden, 1965, pp. 193-204.

84. *Pour l'histoire des Marranes à Anvers. Recensements de la « nation portugaise » de 1571 à 1666*. *Revue des études juives*, 4^e série, t. 2, 1963, pp. 123-147.

contre eux et réfute d'autre part les affirmations de M. Goris concernant leurs sympathies pour le protestantisme.

Quelques publications ont mis en relief le rôle joué au XVI^e siècle par des marchands flamands en dehors des Pays-Bas. W. Brulez, qui s'était déjà intéressé aux marchands flamands émigrés à la fin du XVI^e siècle, a illustré un aspect de leur activité à Venise⁸⁵. Il étudie, dans le cadre du commerce vénitien avec l'Asie, le cas d'une firme flamande, les frères Helman, qui, de 1590 à 1608, ont entretenu des relations commerciales régulières avec la Perse et l'Inde ; ils s'occupaient particulièrement du commerce des pierres précieuses.

Le même auteur vient de faire paraître un gros volume consacré aux marchands flamands résidant à Venise à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle⁸⁶. L'introduction reprend l'exposé du rôle joué par ces marchands dans l'évolution commerciale de l'Europe après la chute d'Anvers. Le corps de l'ouvrage comprend les analyses de quelque 2.000 actes notariaux (dont une trentaine sont donnés in extenso en annexe) retrouvés dans les registres de quatre notaires vénitiens. Il ressort de cette publication que c'est à partir de 1580-1590 que les marchands flamands deviennent importants à Venise, tant par leur nombre que par leur activité ; ils forment alors un groupe d'une bonne vingtaine de firmes dont certaines fort grandes, en liaison constante avec d'autres firmes flamandes restées aux Pays-Bas ou fixées dans tous les centres importants de l'Europe. Leur rôle à Venise est surtout grand dans le commerce avec les Pays-Bas et l'Espagne et dans l'établissement de relations maritimes régulières avec les Provinces-Unies et la Moscovie. L'avance hollandaise en Méditerranée, qui date précisément de cette période, a été rendue possible ou en tout cas très facilitée par l'existence, à Venise notamment, de colonies de marchands flamands.

On savait que les Schetz, grands marchands anversois, avaient possédé une exploitation sucrière au Brésil au XVI^e siècle. C'est à cette entreprise que M. C. Laga a consacré un article⁸⁷ basé sur des recherches dans des archives belges. Les contacts des Schetz avec le Brésil débutèrent en 1540 déjà et se maintinrent jusqu'en 1612.

M. O. De Smedt a pu reconstituer la carrière d'un personnage inconnu et pourtant bien intéressant⁸⁸ : Willem de Raet (mort en 1583), ingénieur, architecte, inventeur et pyrotechnicien de grand talent, originaire de Bois-le-Duc, qui projeta et exécuta en partie de grands travaux de fortification, de barrage et d'asservissement de cours d'eau pour le duc de Brunswick, des travaux d'assèchement pour la république de Lucques et des travaux de régularisation du cours de l'Arno pour le grand-duc de Toscane.

85. *Venetiaanse handelsbetrekkingen met Perzië en Indië omstreeks 1600*. *Orientalia Gandensia*, I, 1964, pp. 1-27.

86. *Marchands flamands à Venise, I, (1568-1605)*. *Etudes d'histoire économique et sociale* publiées par l'Institut historique belge de Rome, t. 6, Bruxelles-Rome, 1965, XL et 774 p.

87. *O engenho dos Erasmos em São Vicente ; resultado de pesquisas em arquivos belgas*. *Estudos históricos* n.º 1, 1963 (Marília, São Paulo).

88. *Willem de Raet, bouwmeester en ingenieur (ca. 1537-1583). Een voorlopig bestek*. *Bull. Inst. Hist. belge de Rome*, t. 36, 1964, pp. 33-68.

A. De Smet, conservateur de la section cartographique de la Bibliothèque royale, commente les premières cartes et les instruments astronomiques de Mercator et élargit notre connaissance du cartographe pour sa période de Duisbourg. Hondius est également étudié, plus particulièrement son édition de Ptolémée de 1605 et sa réédition de l'Atlas de Mercator de 1606⁸⁹.

Démographie

La période écoulée n'a pas été aussi fertile en études de démographie historique qu'on l'aurait espéré. La valeur et la portée de la plupart d'entre elles n'ont qu'une signification très limitée.

Mais il y a heureusement le livre de M. D. Dalle sur la population du Métier de Furnes aux XVII^e et XVIII^e siècles⁹⁰. Le Métier de Furnes correspond en gros à la région située entre l'Yser et la frontière française ; l'auteur y a ajouté huit autres paroisses qui forment (à l'exception de la petite ville de Poperinghe et ses environs, que l'auteur n'a pas pris en considération), le prolongement du Métier de Furnes vers le sud, c'est-à-dire vers Ypres et la frontière française.

Soulignons d'emblée l'extrême importance de ce livre en rappelant qu'il s'agit de la première étude exhaustive consacrée à une partie du plat pays flamand ; il est par ailleurs le premier livre sur les problèmes de démographie rurale belge.

Dans son ouvrage M. Dalle traite successivement des problèmes suivants : l'évolution générale de la population à la lumière des différents recensements, l'évolution de la population dans ses rapports avec l'évolution économique-sociale et il fait, avant de conclure, un examen détaillé des données puisées dans les registres paroissiaux, c'est-à-dire les naissances, les mariages et les décès.

Il est extrêmement difficile de donner une appréciation équitable des résultats de cet ouvrage, tant leur diversité est grande. Essayons néanmoins de dégager quelques grandes lignes. D'abord l'aspect méthodologique. De ce point de vue ce livre ne peut certainement pas être considéré comme un pas en avant. Certes, M. Dalle donne maintes fois la preuve d'une grande érudition et d'une grande précision dans l'élaboration de ses données, mais, quant aux méthodes, il n'apporte vraiment rien de neuf. Il se trompe quand il affirme qu'on a trop négligé les rapports entre l'évolution économique-sociale et l'évolution démographique. Ce n'est pas seulement nier le but essentiel de la démographie, mais ignorer une bonne partie de la littérature récente en la matière.

Il est de plus enclin à mettre en doute les résultats obtenus pour d'autres régions parce que ceux-ci ne correspondent guère aux siens.

89. A. DE SMET, *Gerard Mercator en zijn Westvlaamse voortzetter Jodocus Hondius of Joost de Hondt uit Wakken*, Album Archivaris J. De Smet, Bruges, 1964, pp. 313-330.

90. DALLE (D.). *De bevolking van Veurne-Ambacht in de 17^e en 18^e eeuw*. Bruxelles, 1963, XXIII-473 p. (Verhand. van de Kon. Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Kl. der letteren, XXV, 49).

Plusieurs auteurs en effet ont déjà mis l'accent sur le fait que l'évolution démographique d'une région bien déterminée de la Flandre pouvait être complètement différente de celle d'une autre partie. Il y a un dernier point que nous tenons à mettre en évidence. M. Dalle n'est guère partisan de la méthode dite Fleury-Henry qui, selon lui, et personne ne le contredira, demande à l'historien un travail long, patient et irréalisable si l'on veut traiter plusieurs paroisses. Mais il aurait dû tenir compte de deux faits essentiels. Primo que cette méthode ne doit pas nécessairement être appliquée à la totalité des paroisses et qu'il pouvait limiter un tel travail à une seule d'entre elles, ce qui, dans ce cas aurait eu la valeur d'un exemple et d'un test. Car et ceci nous amène à notre deuxième remarque, la méthode Fleury-Henry est la seule qui nous permette d'aller bien au-delà des analyses souvent sophistiquées et en général stériles des données puisées dans les registres paroissiaux. L'application de cette méthode aurait permis à M. Dalle d'examiner de plus près le problème de la fécondité légitime et les problèmes migratoires pour ne citer que ces exemples dont l'argumentation est particulièrement faible.

Regrettons enfin avant de revenir aux résultats de ce livre l'absence d'un résumé français qui aurait pu rendre de grands services aux chercheurs ignorant le néerlandais.

Après avoir soufflé le froid donnons maintenant un aperçu des principales conclusions de ce livre capital pour la connaissance des problèmes démographiques flamands dans le passé.

D'abord l'évolution générale de la population. Après les difficultés de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle le nombre des habitants du Métier de Furnes a augmenté jusque vers les années 1640 (environ 25.000 habitants), puis ce chiffre a diminué au cours de la seconde moitié du siècle pour atteindre son point le plus bas en 1696 avec 15.000 habitants ; ensuite s'esquisse un redressement extrêmement lent et entrecoupé de nouvelles dépressions qui se poursuit jusqu'en 1780. Après cette date la population est restée quasi stationnaire. Cette évolution générale correspond en gros à celle des autres régions des Pays-Bas méridionaux.

En ce qui concerne les causes de cette évolution M. Dalle met l'accent sur les effets de la mortalité. C'est donc la mortalité dans ses différents aspects qui est la cause principale de l'accroissement, de la diminution et des oscillations de courte durée du chiffre de la population. Et c'est l'évolution de la mortalité dans les groupes d'âge de 13 ans et plus, qui a eu le plus d'importance. Dans les périodes où la population a augmenté, une diminution de la mortalité dans les groupes d'âge reproductifs fut décisive. Dans les périodes de baisse ce furent les facteurs suivants qui eurent le plus de poids dans la balance : augmentation de la mortalité parmi les femmes enceintes, augmentation de la mortalité parmi les hommes et les femmes à l'âge de reproduire et enfin augmentation de la mortalité foetale. Cet accent mis sur le rôle presque exclusif de la mortalité à laquelle tous les autres éléments d'appréciation sont ramenés ne peut nous satisfaire. L'auteur aurait dû corroborer ses conclusions (en somme assez hypo-

thétiques) à cet égard par une étude plus poussée de la fécondité légitime. Certains auteurs en effet ont constaté que le rôle de la mortalité était moins exclusif qu'on ne l'avait cru par le passé et la fécondité légitime a joué un rôle peut-être tout aussi grand dans l'évolution des populations flamandes.

M. F. Libbrecht s'est penché, lui, sur un *status animarum* de 1774 pour la paroisse de Saint-Walburge d'Audenarde⁹¹, qui fut par ailleurs la seule paroisse de cette petite ville de la Flandre Orientale, l'autre étant celle de Notre-Dame, qui correspond à la partie de la ville se trouvant sur l'autre rive de l'Escaut et constituant une agglomération bien distincte à savoir Pamele. C'est ainsi que l'on peut considérer cet article comme un complément à l'étude de M.C. de Rammelaere sur Pamele. Malheureusement l'auteur s'est limité à un seul canton de cette paroisse de Saint-Walburge ce qui donne à son travail une portée très restreinte. Voici ses principales conclusions qui marquent une très nette différence avec les campagnes environnantes : taux brut de natalité moins élevé, pourcentage plus élevé de veuves, nombre de personnes par ménage plus bas ainsi que le pourcentage de familles ayant des enfants. L'auteur porte son intérêt sur les conditions d'habitation et sur le nombre de maison non habitées qui l'amènent à des conclusions intéressantes en rapport avec le déclin économique d'Audenarde.

Signalons aussi sans commentaire une petite contribution sur le nombre de communiants dans la châtellenie de Courtrai en 1694⁹². Ces chiffres constituent un élément d'information non négligeable car les données que nous possédons pour cette région ne sont jusqu'à présent pas très nombreuses.

L'article de M. G. Remacle sur les chefs de ménage du ban des Halleux⁹³ aurait pu être intéressant si l'auteur s'était donné la peine de présenter ses données d'une manière adéquate, mais il s'est contenté de transcrire telles quelles les données puisées dans les archives.

P. Hannick vient de consacrer un article à l'émigration luxembourgeoise vers le Banat⁹⁴, c'est-à-dire vers la région nord-est de la Yougoslavie et la partie sud-ouest de la Roumanie, territoires ayant appartenus auparavant à la Hongrie. Après la reconquête du Banat sur les Turcs, les Autrichiens voulaient en faire un bastion avancé de leur expansion dans les Balkans. Ceci ne pouvait réussir qu'à condition que cette région restât, de par sa population, fidèle à l'Empire. Telle est la raison pour laquelle le Banat fut repeuplé par des gens d'origine

91. F. LIBBRECHT, *Demografische studie van een kanton van de Sint-Walburgaparochie gedurende de eerste helft van de achttiende eeuw*. Handel. van de Geschied- en Oudheidkundige Kring van Oudenaarde, t. 13, 1964, pp. 139-154.

92. V. ARICKX, *Telling van de communicanten in de kasselrij Kortrijk, februari 1694*. Biekorf, t. 65, 1964, pp. 17-19.

93. G. REMACLE, *Les chefs de ménage du ban des Halleux*. Bull. de l'Inst. Arch. du Luxembourg, t. 40, Arlon, 1964, pp. 11-34.

94. P. HANNICK, *Problèmes démographiques luxembourgeois au XVIII^e siècle*. Annales de l'Inst. Arch. du Luxembourg, t. 95, Arlon, 1964, pp. 223-239.

allemande : c'est à ce titre que les Luxembourgeois participèrent à la colonisation et au repeuplement du Banat.

Entre 1764 et 1786, quelque 5.000 personnes ont quitté le Luxembourg. Cette perte affectait surtout la partie allemande du duché, c'est-à-dire les régions de Luxembourg, Echternach, Grevenmacher, Remich et Bitburg. Cette émigration fut considérable entre les années 1764 et 1770. Sollicités par des recruteurs, les paysans se sont laissés séduire par des conditions extrêmement avantageuses. Dans la seconde partie de son étude M. Hannick étudie la législation régissant l'émigration. Il en résulte que ce n'est qu'à contre-cœur que le gouvernement consentit à une émigration qu'il considérait comme nuisible à l'économie nationale. En ce qui concerne les causes de ce mouvement migratoire l'auteur se limite à présenter les différentes possibilités, sans prendre position : paupérisme, difficultés dans l'agriculture, réticence de la population à s'enrôler dans l'armée.

Eglise, réforme, luttes religieuses

H. Platelle a publié ici-même un article sur le village de Rumegies⁹⁵. Rumegies, terre espagnole relevant de la seigneurie de Saint-Amand, passa définitivement sous la domination française en 1668. Le village comptait 754 habitants en 1673. Alexandre Dubois, qui en fut le curé de 1686 à 1739 nous a laissé un journal écrit sur les pages intercalaires de ses registres paroissiaux. Ce journal nous renseigne sur les affaires sociales de la paroisse, sur la guerre qui n'a cessé de sévir dans cette région de 1690 à 1713 et sur les affaires religieuses dont le centre est le problème janséniste.

A. De Vos compare deux curés d'Eecloo. Il les présente comme deux antipodes dans la vie paroissiale⁹⁶. Le premier, curé de 1616 à 1634, fut encore un représentant du clergé médiéval. Le réquisitoire contre sa personne ne contient pas moins de 74 articles. L'autre curé au contraire, après beaucoup de réformes paroissiales, finit sa carrière comme chanoine en la cathédrale de Saint-Bavon à Gand.

M. van den Eynde a donné un court aperçu des élections des abbesses de l'abbaye cistercienne de l'Olive à Morlanwez-Mariemont au XVII^e siècle⁹⁷. En analysant la situation financière, l'auteur n'explique pas la grande affluence de revenus à la fin du XVIII^e siècle.

R. van Uytven et J. De Puydt ont eu l'heureuse idée d'étudier le rôle économique et social des abbayes membres des Etats du Brabant⁹⁸. Il résulte des enquêtes du gouvernement autrichien que les abbayes jouaient un rôle important dans l'enseignement et dans le développe-

95. H. PLATELLE, *Un village au temps des guerres de Louis XIV : Rumegies, d'après le journal du curé Alexandre Dubois (1686-1739)*. Rev. du Nord, t. 46, 1964, pp. 489-515.

96. A. DE VOS, *De Pastoors Gheuns en Kerremans, twee antipoden in het parochiaal leven te Eeklo*. Appeltjes van het Mectjesland, t. 15, pp. 352-387.

97. M. VAN DEN EYNDE, *L'élection des abbesses du XVII^e siècle et les revenus de l'abbaye de l'Olive aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Annales du Cercle Arch. et Folk. de La Louvière et du Centre, t. 2, 1964-65, pp. 65-78.

98. R. VAN UYTVEN et J. DE PUYDT, *De toestand der abdijen in de Oostenrijkse Nederlanden, inzonderheid der Statenabdijen, in de tweede helft der XVIII^e eeuw*. Bijdr. tot de Geschiedenis inzonderheid van het oud hertogdom Brabant, 3^e série, t. 17, 1965, pp. 5-80.

ment économique de la région. L'étude fournit en outre plusieurs renseignements sur les nominations des abbés et sur la situation financière de ces abbayes.

Dans « L'Etablissement et les débuts de la Compagnie de Jésus à Mons au XVI^e siècle »⁹⁹, R. Wellens présente un sujet intéressant. Le Collège de Houdaing, créé en 1545 par le Magistrat redoutait l'installation d'autres enseignants dans la ville. Sous la pression des autorités centrales, les Jésuites furent néanmoins admis en 1582 pour la prédication et la confession. Ils réussirent à ouvrir une école en 1598, le Magistrat ne soutenant plus son Collège. Pourquoi cette volte-face ? On n'aperçoit aucune explication.

P. Declerck a étudié la formation des prêtres au diocèse d'Ypres après le concile de Trente¹⁰⁰. L'auteur décrit la mise en pratique du décret sur les séminaires sous les premiers évêques (1561-1626). Le séminaire d'Ypres, fondé par Rythovius, fut supprimé pendant le gouvernement calviniste de la ville. Après 1584, le dit séminaire fut rétabli et a pu subsister malgré des circonstances très défavorables.

Grâce à la découverte d'un document aux archives de la cathédrale d'Anvers, le père M. Dierickx expose la genèse d'un projet (1551-1552), inspiré de l'esprit réformateur du concile de Trente au sujet de la hiérarchie ecclésiastique¹⁰¹. En comparant les stipulations de ce projet avec celles de la bulle d'érection des nouveaux diocèses et des bulles de circonscription et de dotation, l'auteur démontre qu'on y retrouve les mêmes clauses. Il conclut donc qu'on ne peut voir dans l'érection des nouveaux diocèses une manifestation de l'absolutisme du roi d'Espagne.

J. Scheerder a consacré une brève étude extrêmement critique de l'édition par A.L.E. Verheyden de la liste des condamnés du Conseil des Troubles (1567-1573), parue en 1961 dans les collections de la Commission Royale d'Histoire. Il rappelle d'abord que le Conseil des Troubles, installé par le duc d'Albe pour sévir contre les révoltés de l'année des merveilles (1566-1567), a été conçu par un moine augustin et non par le duc en personne. L'auteur se demande si tous les suspects ont été effectivement condamnés. Pour ce qui est des comptes des confiscations, certaines condamnations peuvent dater d'avant l'arrivée du duc d'Albe. En analysant de plus près les listes pour Gand et Eecloo, il attire l'attention sur quelques erreurs et omissions dont les utilisateurs devraient tenir compte. Il ne met cependant pas en doute la grande valeur scientifique du travail de Verheyden¹⁰².

Deux sources nous renseignent sur la vie et la mort de Paul Chevalier, ministre de l'Eglise Réformée de Valenciennes : un récit de Jean Crespin publié en 1570 à Genève et les déclarations que Paul Chevalier lui-même a faites lors de son procès et qui viennent d'être

99. Annales cercle Arch. Mons, t. 65, 1962-1964, Mons, 1965, pp. 379-395.

100. P. DECLERCK, *De priesteropleiding in het bisdom Ieper (1525-1626)*. Handel. van de Sociëteit d'Emulation te Brugge, t. 100, 1963, pp. 7-67.

101. M. DIERICKX, *La réorganisation de la hiérarchie ecclésiastique des Pays-Bas par la bulle de 1559*. Rev. d'Hist. Eccl., t. 59, 1964, pp. 489-499.

102. J. SCHEERDER, *Les condamnés du Conseil des Troubles*. Rev. d'Hist. Eccl., t. 59, 1964, pp. 90-100.

publiées dans le Bulletin de la Commission Royale d'Histoire par Léon-E. Halkin et Gérard Moreau avec une introduction biographique qui est le résultat d'une comparaison systématique de ces deux témoignages¹⁰³. Né à Mons en 1536 et ordonné prêtre à Douai en 1558, Chevalier se défroque trois ans plus tard et est pris en charge par l'église calviniste de Tournai. Obligé de prendre la fuite on le retrouvera successivement à Rouen, à Valenciennes, à Paris, à Orléans où il travaille à la fortification de la ville assiégée par le duc de Guise en 1562, à Anvers où il participe au synode général des églises des Pays-Bas. Il se marie en 1563 et entreprend en compagnie de sa femme une tournée pastorale dans la Flandre française ; repasse à Valenciennes, Tournai et Anvers et est enfin arrêté à Lille le jour même où il avait prêché dans un bois près de Valenciennes. Son procès s'ouvre le 18 juin : il est interrogé par le fameux inquisiteur Pierre Titelmans, subit la torture, se déclare prêt à abjurer, se ressaisit ensuite et est enfin brûlé à petit feu le 12 décembre 1564.

La ruine, vers la fin du xvi^e siècle, de la célèbre abbaye de Ter Doest, à Lissewege, est généralement attribuée aux troubles religieux de cette époque et à l'incorporation des biens abbatiaux dans la dotation de l'évêché de Bruges, érigé en 1559. H. Aneca, à l'aide des rapports de commissaires royaux sur les élections abbatiales de Ter Doest, conservés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, vient de nuancer cette opinion en démontrant que des signes de décadence matérielle et spirituelle se firent déjà observer à Ter Doest avant le milieu du xvi^e siècle¹⁰⁴.

En analysant quelques sources jusqu'ici négligées, M. Bovyn fait connaître de nombreux détails intéressants sur l'histoire de la ville de Termonde à la fin du xvi^e siècle¹⁰⁵. Bien que la présentation soit un peu confuse, on y trouve, par exemple, une liste très instructive des contribuables de 1577 ainsi qu'une série de comptes des biens confisqués du clergé pour la période 1580-1584.

Par ailleurs J. Pieters poursuit l'analyse de M. Bovyn en décrivant l'envahissement de Termonde par les rebelles en septembre 1572¹⁰⁶.

G.A.C. Van Vooren poursuit ses recherches pour éclaircir les rapports entre les habitants de Zélande et de la Flandre après le traité de Munster. Il décrit Middelbourg en Flandre comme refuge pour les catholiques du Nord¹⁰⁷. Ces derniers furent des militaires, surtout des Flamands, établis dans les garnisons d'Ardenbourg et de l'Ecluse. A côté des militaires on trouve aussi un groupe de catholiques travaillant dans cette région. Toutes ces personnes suivaient les services catholiques à Middelbourg en Flandre, la paroisse catholique

103. L.-E. HALKIN et G. MOREAU, *Le procès de Paul Chevalier à Lille et Tournai en 1564*. Bull. Comm. Royale d'Hist., t. 131, 1965, pp. 1-74.

104. *Aspctien uit het abdijleven in Vlaanderen tijdens de 16^e eeuw. Ter Doest 1550-1580*. Biekorf, t. 65, 1964, pp. 355-366.

105. M. BOVYN, *Dendermonde in 1572-84*. Oudheidkundige Kring van het Land van Dendermonde, gedenkschriften, 3^e série, t. 13, 1964, pp. 149-292.

106. J. PIETERS, *Hoe de Rebellen Dendermonde overrompelden in 1572*. Ibidem, pp. 293-309.

107. G. A. C. VAN VOOREN, *Middelburg in Vlaanderen, toevluchtsoord voor Staatse Katholiken (1666-1678)*. Appeltjes van het Meetjesland, t. 15, 1964, pp. 5-44.

la plus proche. L'auteur publie en annexe une liste de naissances, de mariages et de décès.

Le R. P. L. Ceyssens O.F.M. a étudié un nouveau « cas » anti-janséniste : celui de Guillaume Ab Angelis, professeur à l'Université de Louvain, dont la carrière fut favorisée davantage par son attitude anti-janséniste que par ses capacités ; candidat à divers évêchés vacants aux Pays-Bas, il fut finalement nommé à celui de Ruremonde mais mourut avant de prendre possession de son siège ¹⁰⁸.

LES TEMPS CONTEMPORAINS

Le Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine s'est chargé de publier la bibliographie de l'histoire contemporaine de la Belgique. En 1960, P. Gérin inaugurait la série par son livre sur la période 1789-1831. Deux autres volumes viennent de voir le jour et ne tarderont pas à rendre de très grands services aux historiens. S. Vervaeck a composé la bibliographie pour la période 1831-1865 et J. De Belder et J. Hannes ont inventorié les travaux historiques relatifs à la période 1865-1914 ¹⁰⁹.

De par la force des choses, il existe une différence assez marquée entre le volume de Gérin et les deux autres. Les travaux historiques proprement dits deviennent de moins en moins nombreux à mesure qu'il s'agit d'époques plus récentes. Ceci a conduit les auteurs à faire une place de plus en plus grande aux écrits des contemporains des époques, dont ils traitent, et qu'on est bien heureux d'y trouver mentionnés.

La Révolution et l'Empire

Trois fois le système électoral du Directoire a été appliqué dans les départements belges. Le déroulement des élections des années V, VI et VII dans le département de Jemappes fait l'objet d'une étude de M. R. Darquenne ¹¹⁰. Elle fourmille de détails sur la situation politique, économique et fiscale. En analysant le comportement idéologique des candidats, l'auteur dégage un tableau politique qui se maintiendra au-delà de ces trois années. Si les assemblées primaires furent caractérisées par un abstentionnisme massif, allant de 74 % à 86,7 %, les assemblées électorales au niveau du département connurent toujours une atmosphère houleuse et une lutte acharnée pour les mandats à conférer. Quoi que peu d'hommes nouveaux aient réussi à s'imposer par suite de l'immixtion continuelle du gouvernement, qui

108. *Guillaume Ab Angelis, anti-janséniste de Louvain (1583-1649)*. Bull. Inst. Hist. belge de Rome, t. 36, 1964, pp. 69-106.

109. S. VERVAECK, *Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1831-1865*. Louvain, 1965, 303 p. (Centre interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Cahier n° 37).

J. DE BELDER et J. HANNES, *Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1865-1914*. Louvain, 1965, 301 p. (Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Cahier n° 38).

110. R. DARQUENNE, *La situation politique dans le Département de Jemappes et les élections de 1797, 1798 et 1799*. Annales du Cercle Arch. et Folk. de la Louvière et du Centre, t. 2, 1964, pp. 79-184.

modifiait arbitrairement le résultat du suffrage, ces élections ont forgé la cohésion d'un groupe centriste et majoritaire dans lequel l'auteur retrouve les attributs essentiels du futur parti libéral. Cette cohésion fut d'ailleurs favorisée par l'existence de nombreuses loges maçonniques hennuyères dans lesquelles la bourgeoisie urbaine puisait l'inspiration de sa politique nationaliste et modérément progressiste. Neutralisés par la politique gouvernementale, les deux extrêmes ne furent pas capables de rassembler une clientèle électorale qui eut pu contrecarrer cette évolution. Dès que les légitimistes cléricaux, intrigant pour un retour à l'ancien régime, furent éliminés par des représailles toujours plus dures, le parti jacobin, noyauté par des agents français, perdit aussi du terrain.

C'est au même auteur qu'on doit une *Histoire économique du département de Fémappes*¹¹¹ qui constitue une contribution importante à l'histoire du Hainaut. L'auteur a dépouillé les fonds d'archives utiles des dépôts de Mons et de Paris ; il connaît bien la littérature relative à l'époque. Son travail enrichi d'annexes intéressantes (25 tableaux de statistiques officielles) et d'une table de noms de lieux et de personnes, se divise en dix chapitres où sont minutieusement décrits les différents secteurs de la vie économique. Un chapitre spécial est consacré à la crise de 1810-1813 et après avoir esquissé les efforts des autorités publiques mais aussi des groupements privés, M. Darquenne termine en étudiant le milieu et les hommes, en évoquant le climat intellectuel, artistique et littéraire. Parce que le « bilan économique, écrit-il devant l'Avant-Propos, est négatif jusqu'au Consulat, il a orienté ses recherches vers la période qui va du 18 Brumaire au lendemain du Traité de Vienne ». Ses conclusions sur la « progression de la bourgeoisie et le développement de la société industrielle » sont certes pertinentes (p. 266) quoique très attendues mais il intéresse quand il insiste sur les réticences de cette société « restée essentiellement individualiste » (p. 267). On le suivra moins quand il regrettera qu'elle ait abandonné les expériences de « gestion mixte » à savoir la participation d'ouvriers dans des sociétés minières car on ne peut croire que la bourgeoisie « risquait sa perte » (p. 268) alors qu'elle commençait sa montée triomphante du XIX^e siècle !

Prudent dans l'analyse, l'auteur se risque parfois à une synthèse trop rapide. En effet, malgré son utilité, le livre de M. Darquenne reste un premier essai sur un sujet mal connu et ses comparaisons avec l'économie du XVIII^e siècle devront être, soigneusement revues quand des études plus poussées sur cette époque seront terminées. Par exemple, il sous-estime la valeur de la production charbonnière du bassin du Borinage : s'il insiste avec un sens critique digne des meilleurs historiens, sur la « fragilité des données statistiques » de l'époque (p. 116), pourquoi se baser sur un manuel de 1843 ? A tout prendre et sans autre explication, on préférerait les textes contemporains (pp. 117-120).

111. Publié à la fois dans les *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. 65, 1962-1964, Mons, 1965, pp. 1-369 et dans les *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 79^e vol., Mons, 1965, pp. 1-369, cette société l'ayant couronné dans son concours de 1964.

Par ailleurs, il revient souvent sur l'importance de quelques vastes concessions charbonnières du régime napoléonien (comme Mariemont, Bascoup, etc.) qui ont réussi à se maintenir jusqu'à nous. Et déplorer l'exigüité des mines boraines qui serait responsable de leur fermeture du xx^e siècle, c'est ignorer les multiples fusions du xix^e siècle de même que les rétroactes de ces entreprises, les unes ayant été exploitées bien avant les autres. D'ailleurs, son tableau n° 8 montre des concessions boraines qui valent celle de Mariemont. Pour ce qui est de la métallurgie, il est aussi exagéré de parler d'une « lente désagrégation au cours des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles » (p. 140). Enfin, trois problèmes importants n'apparaissent guère ou pas du tout, celui de la main-d'œuvre à unir à la démographie, celui du commerce, essentiel dans une économie strictement charbonnière comme celle du Borinage, et celui de la meunerie car il est étonnant de suivre la multiplication des moulins à vent dans la région. Or, on sait que c'est là un phénomène lié aux prémices de la Révolution industrielle et les bénéfices du commerce peuvent expliquer les investissements nécessaires à celle-ci.

Bref, le livre de M. Darquenne est analytique, très fourni de faits, il expose clairement, mais la synthèse est rarement satisfaisante. Il faut toutefois souligner l'art de l'auteur à restituer un milieu, une atmosphère, quoique là aussi, la description soit sujette à révision. Car, on en est encore aux débuts des recherches ! Il nous plaît néanmoins de trouver chez un docteur en médecine un intérêt pour son sujet et une sensibilité d'historien qui manquent à beaucoup de professionnels.

J. Janssens a traité de quelques procès qui ont eu lieu devant le tribunal révolutionnaire de Bruxelles dont l'existence dura du 10 septembre 1794 au 1^{er} décembre 1795 et fut très active car dans les cinq premiers mois il eut à connaître de 195 affaires ¹¹².

M. A. Vermer évoque lui le fonctionnement, pendant l'occupation française, du tribunal de police correctionnelle de Saint-Hubert devenu en l'an VIII le tribunal civil de première instance ¹¹³. Les premières années furent difficiles car les autorités devaient lutter constamment contre l'esprit public résistant au régime français et après tant d'années de désordre, les délits étaient nombreux mais l'argent et donc les cadres faisaient défaut pour une répression rigoureuse. En annexe, l'auteur donne un tableau de tous les magistrats qui ont fait partie du tribunal depuis ses origines jusqu'à sa suppression en 1839.

Dans un article concernant les Belges à Waterloo, A. Bikar ¹¹⁴ a examiné la répartition des troupes belges dans les armées des coalisés et dans les rangs français. Il constate que les coalisés recrutent en Belgique péniblement quelques mercenaires tandis que des dizaines de milliers de Belges, au lieu de rejoindre la « Légion belge » ou l'armée hollandaise, servent dans l'armée française. Parlant plus

112. J. JANSSENS, *Le tribunal révolutionnaire de Bruxelles*. Revue générale belge, t. 100, 1964, pp. 87-97.

113. A. VERMER, *La justice à Saint-Hubert sous le régime français (an IV-1814)*, dans *Mémorial A. Bertrang*, Arlon, 1964, pp. 267-293.

114. A. BIKAR, *Les Belges à Waterloo*. Rev. Inter. d'Hist. militaire, t. 24, 1965, pp. 365-392.

spécialement des Belges dans l'armée des Pays-Bas il est à souligner qu'aucun bataillon de conscrits belges n'est mis en ligne pendant la campagne car on n'avait pas confiance en eux. De plus, les soldats belges de carrière continuaient à désertier. Il est intéressant de savoir aussi que 708 officiers de Léopold I^{er} ont commencé leur carrière sous Napoléon et que 53 d'entre eux, dont 15 généraux servaient en 1815 dans l'armée impériale.

J. Soille¹¹⁵ poursuit ses études de l'histoire du stévinisme et de l'église à l'époque française. Il publie maintenant une biographie des frères Henri et Jean-Baptiste Guillemaint, prêtres insoumis du Brabant-Wallon.

Le P. W. Munier¹¹⁶ a publié quelque vingt-cinq lettres de la collection Van Velde Melroy (conservée aux Archives générales du Royaume à La Haye) qui contiennent beaucoup d'éclaircissements sur la mission à Paris au début de 1802 du chanoine J.-B. de Saive, qui fut un des chefs du clergé insermenté à Liège, afin d'obtenir du cardinal-légat Caprara des normes plus précises pour la rétractation du serment de haine à la royauté prescrit par celui-ci dans son décret du 2 décembre 1801. Ces documents offrent aussi un grand intérêt pour l'étude de la rétractation du serment de haine dans le diocèse de Liège quand on sait qu'il s'agit d'une partie de la correspondance entre F.-A. Consgen, secrétaire de Mgr Van Velde Melroy, dernier évêque de Ruremonde, avec les chefs des insermentés liégeois, principalement avec l'ex-carême Albert Lejeune, qui fut un des confidents du prince-évêque Mgr de Méan, dans son refuge à Erfurt.

Toujours en rapport avec la situation de l'Eglise à l'époque française, il faut citer une étude de M.-L. Lefebvre¹¹⁷ concernant la crise religieuse dans la région de Bastogne. Cette crise religieuse c'est la division des prêtres en assermentés et insermentés. On peut admettre qu'elle commença à Bastogne au moment où F.-J. Urbain accepta de « desservir » la paroisse de Bastogne (26 mars 1798). Il est exagéré de dire qu'il y avait une véritable persécution mais c'est un fait que les vexations de toutes sortes provoquèrent un schisme qui dura de 1798 à 1802, comme il est de fait que le Concordat ramena la paix bien que tous les prêtres ne se soient pas soumis au Concordat. Disons enfin que l'auteur s'appuie sur les documents des cultes de la police générale, conservés aux Archives de l'Etat à Arlon.

Quant à l'abbé Roland¹¹⁸, il suit le drame de l'Evêché de Tournai et du chapitre cathédral lors de la nomination d'un évêque par l'Empereur, alors que les chanoines et les curés continuaient à reconnaître Monseigneur Hirn. Le vicaire capitulaire Maton prit, en fait, la charge du diocèse et réussit à échapper aux recherches de la police.

115. J. SOILLE, *Prêtres insoumis en Brabant wallon. Les frères Henri et Jean-Baptiste Guillemaint*, Wavriensia, t. 13, 1964, pp. 1-17.

116. W. MUNIER, *Un nouveau dossier sur la rétractation du serment de haine à la royauté dans le diocèse de Liège*. Bull. Soc. Art et Hist. du diocèse de Liège, t. 44, 1964, pp. 51-124.

117. L. LEFEBVRE, *La crise religieuse dans la région de Bastogne durant l'occupation française (1794-1814)*. Mémorial A. Bertrang, Arlon, 1964, pp. 127-158.

118. *Episodes hennuyers de la lutte entre Napoléon et Pie VII (1813-1874)*. Annales Cercle Arch. Mons, t. 65, 1962-1964, Mons, 1965, pp. 397-430.

On trouvera des indications pleines d'intérêt sur l'attitude religieuse de la population qui ne ménagea point son appui aux rebelles.

Politique étrangère, diplomatie, politique militaire

On peut avoir l'impression quand on lit les études historiques qui traitent de la politique étrangère belge d'après 1831, que cette politique ne visait qu'au maintien d'une situation existante et n'était que purement défensive. C'est à C.-A. Tamse¹¹⁹ que revient l'honneur d'avoir attiré l'attention des historiens sur un aspect tout particulier de la politique étrangère belge, notamment la tendance expansionniste qui voulait un accroissement de l'influence et une extension du territoire belge. Il semble que c'est surtout le traité de 1839 qui, en ne donnant pas satisfaction aux aspirations territoriales belges, conduisit au souhait de regagner quelques territoires sur les Pays-Bas. Ces territoires sont : le Limbourg néerlandais, le Grand-Duché de Luxembourg, la Flandre maritime et, à un certain point, la Rhénanie. Cette tendance dynamique et expansionniste était supportée par la confiance dans l'avenir de l'état belge et par la foi dans la vocation d'une Belgique neutre. Cette attitude est assez étrange si l'on considère la situation internationale peu solide de la Belgique, étant donné les tentatives annexionnistes de Napoléon III et le fait que l'Angleterre ne s'intéressait pas beaucoup aux affaires continentales.

M. J. Lorette a traité de quelques problèmes concernant la neutralité belge au temps de la guerre de Crimée (1854-1856)¹²⁰. Les rudes épreuves de cette guerre subies par les alliés anglo-franco-sardes ainsi que leur manque pressant de troupes fraîches suscitérent partout dans la presse des rumeurs à propos d'une éventuelle participation belge à ce conflit. Cependant l'auteur souligne que le gouvernement belge n'a du répondre à aucune requête explicite. En outre, nos gouvernants ont su réagir avec succès contre les manœuvres détournées qui auraient mis en danger les principes fondamentaux de la politique étrangère belge, tout en exprimant des témoignages de sympathie pour la cause alliée. Ce fut le cas lors des protestations contre les livraisons d'armes belges à destination de la Russie, pour le projet d'occupation des états romains par des troupes belges et lors du recrutement de mercenaires dans notre pays pour l'armée anglaise.

De son côté J.-R. Leconte¹²¹ a contribué à combler une lacune dans notre connaissance de l'histoire de la diplomatie belge. Rien n'a été fait jusqu'ici au sujet des premiers diplomates qui représentèrent la Belgique à l'étranger après la révolution de 1830. C'est pourquoi M. Leconte a entrepris l'étude des officiers diplomates à l'époque de

119. C. A. TAMSE, *Een verwaarloosd aspect van de Belgische buitenlandse politiek : het expansionnisme van de jaren 1860*. Académie Roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1965, pp. 631-650.

120. J. LORETTE, *Problèmes de politique étrangère sous Léopold Ier à propos d'éventuelles participations belges à la guerre de Crimée*. Acad. Roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1905, pp. 225-251.

121. J. R. LECONTE, *Les origines de la diplomatie en Belgique. Officiers diplomates à l'époque de Léopold Ier*. Rev. Inter. Hist. militaire, t. 24, 1965, pp. 393-412.

Léopold I^{er}, qui, comme d'autres souverains, fit appel à des officiers, sans doute pour des questions de prestige mais peut-être aussi parce qu'il y avait là des éléments de confiance qui donnaient des garanties de succès. L'auteur passe en revue la carrière diplomatique de douze militaires. Il est intéressant de noter que ce sont souvent des officiers qui eurent la plus grande activité aux Pays-Bas au début de l'indépendance.

Nous avons en outre du même auteur ¹²² une étude des rapports que les diplomates autrichiens accrédités à Bruxelles ont rédigés pour leur gouvernement sur les projets de système défensif de la frontière nord de la Belgique, comme ils étaient annoncés dans le discours du trône du 11 novembre 1834 et élaborés dans le projet de loi relatif aux travaux de fortification du 14 mars 1835. Il résulte de cet examen que les Cabinets de Vienne et de Berlin s'étaient prononcés contre cette nouvelle ligne de défense qu'ils considéraient comme un attentat contre la neutralité et comme un renforcement de l'influence française en Belgique. Palmerston, au contraire, était d'avis que le gouvernement belge avait le droit de construire des fortifications auxquelles il n'attribuait aucun caractère offensif et qu'il ne considérait pas en contradiction avec le principe de la neutralité belge. Les arguments belges étaient que les fortifications ne feraient que protéger la Belgique, ne menaçaient pas l'Allemagne et rendaient la neutralité plus solide et inattaquable. Au début de 1838 le gouvernement belge renonça toutefois à son premier plan de fortification mais n'abandonna pas sa politique concernant les forteresses.

G. Hautecler ¹²³ a étudié le rôle joué par Léopold II en tant que commandant en chef de l'armée belge mobilisée en 1870 lors du déclenchement de la guerre entre la France et la Prusse. Il résulte de cette étude que le roi se réserva dès le début de la crise la direction stratégique et qu'il suivit de très près les événements tandis que le général Chazal, ancien ministre de la guerre et principal conseiller militaire du roi, fut lors de la mobilisation commandant en chef de l'armée d'observation mais avec une liberté toute relative car un de ses deux commandants de corps était le comte de Flandre, frère du roi. Au moment décisif d'ailleurs Chazal perdit pratiquement le commandement du deuxième corps qui fut actionné directement de Bruxelles.

Une étude consacrée au rôle des militaires en dehors de l'armée est due à E.-A. Jacobs ¹²⁴ qui examine la place des officiers au parlement belge dans la première période de l'indépendance. Il s'agit plus spécialement de leur rôle dans l'élaboration des lois relatives à la défense du pays et à l'organisation de ses forces militaires. La matière est divisée chronologiquement selon les sessions parlementaires et l'auteur a distingué entre les militaires qui détiennent un portefeuille ministériel,

122. J. R. LECONTE, *Les projets de système défensif de la frontière nord de la Belgique vus par les diplomates autrichiens accrédités à Bruxelles (1834-1839) d'après les archives de Vienne*. Carnet de « La Fourragère », t. 15, 1965, I, pp. 490-517.

123. G. HAUTECLER, *Léopold II, commandement en chef de l'armée belge mobilisée en 1870*. Rev. Inter. Hist. militaire, t. 24, 1965, pp. 439-453.

124. E. A. JACOBS, *Contribution à l'étude du milieu militaire belge. Les officiers au Parlement (1831-1841)*. Rev. Inter. Hist. militaire, t. 24, 1965, pp. 413-438.

ceux qui sont députés ou sénateurs et les commissaires royaux qui prennent la parole en tant que techniciens pour aider le ministre dans la défense du budget.

Avec le concours de J. Lorette ¹²⁵, A. Duchesne publie une bibliographie d'ouvrages sur l'histoire militaire belge parus depuis 1959. La matière est divisée en trois grandes parties. La première traite des généralités, la seconde des publications consacrées aux diverses époques de l'histoire belge et la troisième des aspects particuliers de l'histoire militaire tels que le rôle des Belges à l'étranger, l'armement et l'industrie militaires, la cartographie, les institutions, la justice et la presse militaires etc. Il faut noter cependant que les travaux relatifs à la période d'après 1914 en sont exclus.

J.-R. Leconte ¹²⁶ a édité une « Notice historique sur le département de la guerre en Belgique de 1830 à 1841 », rédigée en avril 1841 par le colonel A. Schlimm à l'intention du ministre de la guerre, le général-major Buzen. Comme introduction M. Leconte donne une biographie de l'auteur et met l'accent sur l'intérêt que présente ce document, qui est le seul travail d'ensemble sur ce problème, pour l'histoire des débuts de l'indépendance belge.

Industrie, commerce, tentatives de colonisation

Après la publication des lettres du représentant de la maison Rothschild à Bruxelles, M. B. Gille, professeur à l'université de Clermont-Ferrand, a voulu approfondir un aspect particulier des relations France-Belgique en étudiant l'apport financier de la Belgique à la vie économique de la France ¹²⁷. L'espoir d'une union douanière entre les deux pays, l'existence d'une masse de capitaux disponible et l'exemple d'un roi, que son mariage français intéresse à la France, ont constitué les motifs les plus probables d'un mouvement modeste de capitaux vers la France avant la Révolution de 1848. De plus, l'industrie belge, suréquipée et durement éprouvée par la crise de 1830, ressentit un besoin aigu de débouchés. Les grandes institutions de crédit, comme la Société Générale et la Banque de Belgique, en furent les intermédiaires les plus actifs.

La France n'a mis aucun obstacle à l'afflux de capitaux, mais elle refusa un accroissement d'exportations belges en échange. L'échec des négociations sur l'union douanière a entraîné une période d'accalmie. Après 1848, ce furent plutôt les hommes que les capitaux qui se déplacèrent. Il en est d'illustres tels Cahen et Bisschoffsheim qui faisaient partie d'un syndicat bancaire constitué par James de Rothschild contre les agissements envahissants du Crédit Mobilier de Pereire. Il en est d'autres tel Basile Parent, personnage totalement inconnu en Belgique, mais qui, à voir quelques traits saillants de sa carrière, apparaît comme

125. A. DUCHESNE et J. LORETTE, *L'Histoire militaire en Belgique depuis 1959. Essai bibliographique*. Rev. Inter. Hist. militaire, t. 24, 1965, pp. 513-546.

126. J. R. LECONTE, *Notes sur le département de la guerre en Belgique de 1830 à 1841*. Carnet de « La Fourragère », t. 15, 1964, pp. 251-256.

127. B. GILLE, *Les Belges et la vie économique française à l'époque du roi Léopold Ier*. Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1965, pp. 271-289.

un brasseur d'affaires d'une très grande envergure. Fondateur d'une entreprise de travaux publics spécialisée dans la construction de voies de chemin de fer, il devient administrateur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et de compagnies ferroviaires espagnoles et italiennes. Il participe à la fondation de la grande entreprise de Fives-Lille et d'une autre que l'on connaît maintenant sous le nom de Marine-Homécourt. Il figure parmi les fondateurs du Conseil d'Administration de la Société Générale de crédit commercial, créée par Rothschild. Bref un type fantastique.

On se rallie volontiers au souhait exprimé par l'auteur qu'une collaboration plus étroite s'établisse entre les deux pays pour qu'une recherche puisse se développer et permettre de mieux connaître le mouvement dont il a esquissé la tendance.

Dans un note intitulée : Les charbons belges sur le marché français au cours du XIX^e siècle ¹²⁸, F. Lentacker, chargé de cours à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Lille, montre comment le charbon du Borinage a été exporté sur le marché français dès les premières années de l'Empire : sur le million de tonnes extraites, 400.000 tonnes sont expédiées vers l'intérieur du pays. Les Compagnies d'Anzin et d'Aniche luttent bien pour préserver leur monopole de l'Ancien Régime ; mais, même après 1815, le charbon belge, protégé par la fiscalité française, remplace le charbon anglais. Il s'agit en premier lieu de la production du Couchant de Mons et le nouveau réseau de navigation intérieure favorisera ce trafic jusqu'en 1848. Le décret douanier de 1851 provoque un retournement : le rythme de progression des importations anglaises s'intensifie et la production du Nord, et plus encore du Pas-de-Calais, augmente. A la fin du siècle, la Belgique a pratiquement perdu ce débouché mais « au cours de la révolution industrielle, ce commerce à tracé, en quelque sorte, les lignes de force de l'économie française ».

Quoique la publication de L. De Rijck ¹²⁹ porte le titre de *Caractéristiques de l'évolution industrielle à Alost*, ce qui fait espérer une étude économique, l'auteur s'intéresse en premier lieu à la promotion sociale des industriels surtout des entrepreneurs des secteurs textile, tannerie et alimentation qui se sont enrichis et jouent un rôle de plus en plus grand dans la vie sociale et politique à Alost.

M^{me} H. Coppejans-Desmedt étudie la politique de vente de l'industrie cotonnière belge en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud d'environ 1830 jusqu'à 1861 ¹³⁰. Cette étude montre à quel point il fut difficile de compenser la perte du marché javanais. Les premiers efforts n'augmentèrent que les dettes, au point que les fabricants se méfièrent de toute autre tentative et ne profitèrent pas des conflits anglo-chinois. La hausse de l'exportation des années 1850-1860 fut

128. Académie Roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1964, pp. 1392-1431.

129. L. DE RIJCK, *Kenmerken van de industriële ontwikkeling te Aalst (1795-1875)*. Handel. Maatsch. Gesch. en Oudheidk. te Gent, n. s., t. 18, 1964, pp. 39-57.

130. H. COPPEJANS-DESMEDT, *De overzeese expansie van de Belgische katoen-industrie. Van het afsluiten van de Nederlandse koloniale markt tot het uitbreken van de Amerikaanse Secessieoorlog*. Académie Roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1965, pp. 77-110.

d'ailleurs due aux négociants, plus tentés de prendre des risques que les industriels eux-mêmes. En général, le commerce avec l'Amérique du Sud fut le plus avantageux — ici l'auteur attire notre attention sur les liens traditionnels d'avant 1794. A côté de l'exportation directe, le transit par les pays voisins ne fut pas négligé. A la veille de la Guerre de Sécession on chercha à organiser des contacts directs entre les planteurs sudistes et nos industriels. Ni ici, ni là-bas les promoteurs n'arrivèrent à provoquer l'enthousiasme nécessaire, et la guerre qui éclata alors provoqua un nouveau recul des commerces d'exploitation belge.

C. Parisse-Brassens nous raconte les tribulations de la reconstruction du chemin de fer de Longwy à Nancy (1871-1875)¹³¹, nécessité par le fait qu'à la suite de la guerre franco-allemande de 1870, la ligne Luxembourg-Nancy par Thionville et Metz se trouvait entre les mains des Allemands. La reconstruction du réseau des voies ferrées s'imposait, mais des soucis militaires et politiques et des intérêts économiques divergents en empêchaient l'exécution immédiate. La Compagnie de l'Est, propriétaire du chemin de fer cédé, élaborait un projet mais n'obtenait pas l'approbation du gouvernement parce que le tracé suivait la frontière de trop près et était trop vulnérable aux yeux des militaires. Il y avait lieu, d'une part, de maintenir sur le territoire français le trafic Suisse-Belgique et de mettre la région industrielle de Nancy en communication directe avec les bassins houillers de Liège et de Charleroi. D'autre part, on voulait utiliser les tronçons épars des voies ferrées coupées par la nouvelle frontière et en même temps réunir ce qui restait des anciens départements de la Moselle et de la Meurthe. Pour les uns un tracé droit était nécessaire, les exigences des autres auraient pour résultat une ligne serpentante. C'est seulement en 1874 que le projet définitif fut accepté.

En vue de faciliter aux chercheurs la connaissance de sources imprimées, des travaux et des articles de revue relatifs à l'ensemble des tentatives de colonisation et aux principales d'entr'elles, M. A. Duchesne, membre de la Commission d'Histoire de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-mer, a dressé une bibliographie exhaustive qui s'étend sur le règne de Léopold I^{er}¹³².

Le répertoire comporte deux parties principales. La première traite de généralités et se subdivise en trois sections : une bibliographie chronologique de publications concernant les problèmes de l'émigration, de la colonisation et de l'expansion, une liste de documents officiels et un répertoire de travaux récents. La seconde partie met l'accent sur les tentatives elles-mêmes. Dans trois sections l'auteur énumère les travaux et articles consacrés d'abord à l'ensemble, ensuite à chaque continent ou partie du continent en particulier, enfin les études qui mettent en lumière le rôle joué par les marins et les militaires.

131. C. PARISSÉ-BRASSENS, *La concession de la voie ferrée de Longwy à Nancy (1871-1875)*. Annales de l'Est, 5^e s., t. 16, 1964, pp. 107-128.

132. A. DUCHESNE, *Bibliographie des tentatives de colonisation et d'expansion belges sous le règne de Léopold I^{er}*. Académie Roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1964, pp. 1495-1534.

E. Van Grieken présente et résume les mémoires de la comtesse de Hompesch qui fut la femme du président de la Compagnie belge de Colonisation. Pour l'histoire de la colonisation belge au Guatemala, ces mémoires aideront à situer les événements dans leur cadre social¹³³.

A partir de 1840, les tentatives belges de colonisation devinrent assez fréquentes. Souvent leur déroulement est symptomatique des tentatives d'affirmation d'un jeune état au capitalisme naissant. Captivante à cet égard fut l'affaire du Rio-Nunez dont R. Massinon a fait une synthèse bien documentée¹³⁴. Lorsque, en 1844, l'israélite français, Abraham Cohen, s'efforça d'intéresser les Belges à l'établissement d'un comptoir en Sénégal, il se heurta à nombre d'hésitations. A diverses reprises des expéditions commerciales et des missions gouvernementales furent organisées. En 1848, on ratifia même un traité par lequel la Belgique avait acquis un territoire d'environ 60 km² à l'embouchure du Rio-Nunez. Néanmoins la tentative tourna à l'échec. L'étroitesse d'esprit du monde des affaires, la crainte d'investissements audacieux, les hésitations du gouvernement et son refus de couvrir de son autorité l'établissement d'une grande société anonyme en furent les causes.

C'est dans un cadre analogue que se situe une autre tentative de colonisation aux Nouvelles-Hébrides en 1861 que décrit E. Vandewoude, presque exclusivement à l'aide d'un dossier des Archives du palais royal¹³⁵. Ce fut à nouveau un spéculateur étranger, l'Anglais Byrnes, qui incita le duc de Brabant et le roi Léopold I^{er} à s'intéresser à quelques îles de l'Océan Pacifique. A cette fin Byrnes s'embarqua pour l'Australie en compagnie de deux commissaires royaux. Ceux-ci pourront prendre possession du nouveau territoire au nom du roi. En plus ils devront veiller à ce que Byrnes respecte les termes du contrat qui mettait à sa charge la création d'une compagnie commerciale et la préparation d'une expédition dans un délai de six semaines. Byrnes n'était sous aucun rapport capable d'assurer le succès d'une entreprise où le nom et l'argent du roi furent si discrètement ménagés et où les conditions rigides du contrat effrayèrent tous les hommes d'affaires.

En se basant sur un autre dossier des Archives Royales et en s'aidant de quelques lettres des papiers de Jules Le Jeune, qui ont été inventoriés de façon si pénétrante, en 1963, par M^{lle} Van Derveeghde, le même archiviste nous fait connaître une autre tentative de préparation d'expansion belge au Guatemala et à Costa Rica dont subsiste le rapport du montois Pougin sur ces deux pays d'Amérique Centrale¹³⁶.

Bien avant que le Congo ne devienne le catalysateur principal de l'expansionnisme belge, l'intérêt de Léopold II alla principalement vers l'Extrême-Orient. Ainsi la Belgique fut présente lors du grand assaut

133. E. VAN GRIEKEN, *Un témoignage sur l'histoire de la Compagnie belge de Colonisation*. Acad. roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin 1965, pp. 251-264.

134. R. MASSINON, *L'Entreprise du Rio-Nunez*. Acad. roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1965, pp. 311-560.

135. E. VANDEWOUDE, *L'échec de la tentative de colonisation belge aux Nouvelles-Hébrides (1861)*. Acad. roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1965, pp. 361-403.

136. E. VANDEWOUDE, *Le rapport Pougin sur le Guatemala et le Costa-Rica (1862)*. Archives et Bibliothèques, t. 36, 1965, pp. 210-224.

de l'impérialisme occidental contre le Chine à la fin du siècle précédent. M^{me} G. Kurgan-Van Hentenryk rappelle l'ampleur relative de cette présence belge dans une étude sur la construction de la voie ferrée entre Pékin et Hankow, menée à bien par un Luxembourgeois, Jean Jadot¹³⁷. La ligne Pékin-Hankow, longue de 1 214 km. et d'une importance vitale pour les besoins économiques et stratégiques, fut envisagée par la Compagnie impériale des Chemins de Fer. Manquant de capitaux et d'équipements techniques, la société dut recourir à un emprunt étranger et à un contrat de réalisation. Dans la chasse à la concession ce fut la Société d'Etude de Chemins de Fer en Chine qui l'emporta et qui signa le contrat le 26 juin 1898. Le concessionnaire, officiellement belge, fut en réalité un consortium financier à participation française. Jadot, qui avait prouvé ses qualités d'ingénieur et de négociateur en réalisant pour le compte du groupe Empain des tramways et des voies ferrées en Egypte, fut désigné comme gérant de l'affaire. Derrière la Société d'Etude se trouvait Léopold II qui voulait faire de l'entreprise une tête de pont pour les intérêts belges en Chine. A côté de multiples obstacles purement techniques, Jadot dut louvoyer entre la corruption et la lenteur bureaucratique chinoise et la jalouse concurrence des Puissances occidentales. Il s'avéra complètement à la hauteur de cette tâche. L'inauguration solennelle de l'exploitation eut lieu le 12 novembre 1905. Tant dans le domaine ferroviaire que dans d'autres activités, Jadot pouvait présenter un bilan positif. Son influence en Chine fut telle qu'un décret impérial lui conféra le titre de mandarin de 2^e classe de l'Empire. Ses patrons européens ne furent pas moins généreux. De retour en Europe en mai 1906, on lui offrit un siège à la direction de la Société Générale.

Par ailleurs E. A. Jacobs¹³⁸ a consacré un article au premier voyage du futur Léopold II en Orient d'après des documents inédits (notamment les papiers du vicomte E. de Conway, conservés au Palais Royal, les archives privées de la famille Jolly et les archives du ministère des affaires étrangères). E. A. Jacobs est d'avis que c'est en Egypte que le duc de Brabant laissa entrevoir pour la première fois ses préoccupations d'expansion territoriale et il semblerait que, dans ce domaine, Chypre ne l'ait pas laissé entièrement indifférent.

Mouvements économiques et sociaux

L'étendue de l'émigration belge pendant les premières années de notre indépendance n'est pas ou peu connue. La découverte d'un dossier appartenant au Ministère de la Justice par M^{me} G. Kurgan-Van Hentenryk remédie en partie à cette lacune¹³⁹. Par sa circulaire du 23 juillet 1845 le ministre demandait aux gouverneurs de province

137. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Jean Jadot. Artisan de l'expansion belge en Chine*. Acad. roy. des Sciences d'Outre-Mer, Classe des Sciences morales et politiques. Mémoires N. S., t. 29-3, Bruxelles, 1965, 146 p.

138. E. A. JACOBS, *Le premier voyage du futur Léopold II en Orient (1854-1855)*. Académie roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1965, pp. 689-718.

139. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Aspects de l'émigration belge (1830-1844)*. Acad. roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1965, pp. 444-475.

de lui fournir une documentation aussi complète que possible sur le nombre d'habitants partis depuis 1830 pour aller s'établir à l'étranger. Quoique les données soient très déficientes, l'auteur a pu en dégager un tableau cohérent de l'évolution de l'émigration durant ces quinze années. Ce tableau souligne nettement le développement de la crise économique, affectant particulièrement le Hainaut et les Flandres. Rurale dans son origine, ce fut une émigration continentale dont la France fut le principal pôle d'attraction.

L'article du regretté René Boumans retrace un aspect remarquable de l'émigration belge aux Etats-Unis¹⁴⁰. On a recensé 1.219 Belges qui se sont fixés en Amérique entre 1850 et 1854. Comparé au rythme de l'émigration des autres pays d'Europe, ce chiffre est insignifiant. Toutefois, la politique pratiquée pour favoriser l'émigration retient l'attention quand on constate qu'une grande moitié des émigrants se composait de mendiants, de vagabonds ou de condamnés. Habile et économe, le maire d'Anvers avait calculé que le prix de passage pour l'Amérique était sensiblement inférieur aux frais d'entretien dans les prisons et les asiles. Dès lors, il commença à les expédier et peu de temps après son système se généralisa, stimulé d'ailleurs par les ministères de l'Intérieur et de la Justice. Ce n'est que devant l'indignation du gouvernement fédéral et à la suite d'une furieuse campagne de presse en Amérique que nos gouvernants durent chercher d'autres solutions au paupérisme.

Quant à M^{lle} Garfinkels, elle s'est attaquée à un problème dont les aspects sont à la fois politiques, économiques et sociaux ; l'attitude des Belges devant la persécution raciale pendant la dernière guerre. Le sujet est beau et vaste. Il exige de son auteur une formation, une information et un sens critique que M^{lle} Garfinkels ne possède pas encore. C'est dire que le travail qui dépasse rarement le stade de l'anecdote ne nous donne pas entièrement satisfaction¹⁴¹.

La réédition du Cahier 18 du centre d'histoire contemporaine, sur les sources de l'histoire sociale du XIX^e siècle (1794-1914) marque un progrès dans ce domaine de la recherche scientifique¹⁴². A partir d'un *status questionis* qui compare les principaux résultats obtenus en France et en Belgique, les auteurs donnent la description de toute une série de sources qui peuvent aider à stratifier la population. L'accent reste toutefois mis sur l'analyse socio-professionnelle de la bourgeoisie urbaine. Successivement nous retrouvons des chapitres sur les sources démographiques, statistiques, fiscales, électorales et spécifiques. Afin d'éviter une énumération pure et simple de ces différentes sources, les auteurs se sont attachés à un exemple qui pouvait plus directement démontrer les possibilités concrètes dans l'élaboration d'une structure

140. E. BOUMANS, *Een onbekend Aspect van de Belgische uitwijking naar Amerika de gesubsidieerde emigratie van bedelaars en oud-gevangenen (1850-1856)*. Acad. roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1965, pp. 476-515.

141. *Les Belges face à la persécution raciale 1940-1944*. 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1965. Centre national des Hautes Etudes Juives. Editions de l'Institut de Sociologie de l'U.L.B.

142. H. BALTHAZAR, J. DE BELDER, J. HANNES, J. VERHELST, *Bronnen voor de sociale Geschiedenis van de XIX^e Eeuw (1794-1914)*. Bijdrage 18 — Interuniversitair Centrum voor hedendaagse Geschiedenis, tweede herwerkte en aangevulde uitg., Louvain-Paris, 1965, 134 p.

sociale. Par l'exemple de la population d'une grande rue anversoise entre 1846 et 1870 ils ont illustré l'emploi simultané des actes d'état civil, des registres de population, des rôles des impositions, des listes électorales, des déclarations de succession et quelques autres données.

Dans un recueil sur l'histoire d'Anvers publié par l'Association anversoise d'histoire signalons un excellent article de J. Kruithof sur l'évolution démographique d'Anvers au XIX^e siècle¹⁴³. Cette étude fait suite à celle de feu F. Blockmans sur le XVIII^e siècle¹⁴⁴. Après avoir souligné les difficultés auxquelles se heurte le chercheur, l'auteur étudie successivement l'évolution générale de la population, le rythme de l'accroissement et la densité de la population ainsi que l'évolution de l'agglomération anversoise. Viennent ensuite des mouvements migratoires et les différents aspects de la natalité et de la mortalité comme facteurs déterminants de l'évolution démographique. M. Kruithof se penche aussi sur d'autres éléments d'appréciation : rapport entre les sexes, taux brut de nuptialité, structure de la population par groupes d'âge et conditions d'habitation.

L'auteur a eu la très heureuse idée de placer son étude dans un cadre plus large en comparant ses constatations avec celles faites pour les autres grandes villes belges (Bruxelles, Gand, Liège).

Voici les principales conclusions de cet article de base : la population a considérablement augmenté au cours du XIX^e siècle et cet accroissement se situe dans les années qui suivent la crise de 1846-1849. Des conditions politiques, économiques et sanitaires plus favorables en furent les causes principales. L'augmentation de la population après 1850 donna lieu à la création des nouveaux quartiers très peuplés ainsi qu'au développement des faubourgs. L'évolution de la population anversoise est due surtout à une forte immigration (dépassant largement l'émigration), à une diminution de la mortalité épidémique dite normale qui semble avoir été favorable aux enfants plus âgés et aux adultes, la diminution de la mortalité infantile étant presque nulle. On ne peut omettre l'effet bénéfique d'un rajeunissement de la population qui s'est manifesté tout au long de la seconde moitié du siècle.

Partis (théorie et hommes)

Le père Ernotte a essayé de démontrer que l'œuvre corporative de Helleputte « n'a pas été seulement, comme on l'entend dire parfois, un bâton jeté dans les roues du syndicalisme ou l'instrument utilisé par une bourgeoisie réactionnaire pour entraver l'essor de la démocratie... ». Sans la mentionner explicitement, il est clair que l'auteur s'adresse ici particulièrement à l'étude de M. Van Isacker « *Averechtse Democratie* ». Comme preuve de ses assertions, il cite le cas de la « Gilde des Métiers » de Louvain¹⁴⁵. Dans une esquisse rapide et superficielle, il évoque

143. J. KRUIHTOF, *De Demografische Ontwikkeling in de XIX^e eeuw*, dans *Antwerpen in de XIX^e eeuw*, Anvers, 1964, pp. 1-36.

144. F. BLOCKMANS, *De Bevolkingcijfers*, dans *Antwerpen in de XVIII^e eeuw*. Anvers, 1952, pp. 395-412.

145. R. ERNOTTE S. J., *Une expérience corporative belge : la Gilde des Métiers et Négoces de Louvain*, 1878-1925. *Economisch en sociaal tijdschrift*, t. 18, 1964, pp. 305-332.

quelques réalisations économiques et sociales, choisies comme pôles d'attraction pour les ouvriers, et met en lumière la part considérable que Helleputte a prise dans l'organisation de la classe ouvrière à la fin du XIX^e siècle. Sans que cela diminue en rien la valeur personnelle et les intentions généreuses du président de la Ligue Démocratique Belge et du fondateur du Boerenbond, ce que personne ne conteste d'ailleurs, il reste néanmoins avéré que l'expérience des gildes fut, à quelques exceptions près dont peut-être le cas de Louvain, un échec complet et même prévisible. De plus, la part d'originalité que l'auteur attribue à Helleputte, ne lui revient pas. Il n'y a pas de doute que Helleputte ainsi que tant d'autres de ses contemporains, ont constaté l'attrait décisif des syndicats, des mutualités et des coopératives socialistes. Le succès momentané de sa gilde à Louvain, imitée d'ailleurs en Flandre, était du à la structure professionnelle de la localité où elle fut établie et à l'influence prépondérante de l'élément catholique.

J. Stengers a examiné les motifs et l'influence de l'anti-colonialisme chez les économistes libéraux (c'est-à-dire : bourgeois) du XIX^e siècle ¹⁴⁶. Après un aperçu général de cette mentalité en France et en Angleterre il souligne jusqu'à quel point Molinari, De Laveleye et d'autres participèrent à cette tendance. L'anti-colonialisme fut encore plus violemment professé en Belgique qu'ailleurs, mais les motifs étaient partout les mêmes : frais énormes liés à la direction ou à la défense des colonies et foi dans le libre-échange tant en ce qui concerne la prospérité de la Belgique que celle des régions colonisables. En outre la Belgique manquait d'une marine et la force navale fut considérée comme « condition sine qua non » d'une nation coloniale. La polémique violente autour de ces problèmes, ne toucha guère l'essentiel de la doctrine libérale et par conséquent ne donna pas lieu à une rupture à l'intérieur de cette école. Le duc de Brabant — futur Léopold II — ne réussit pas à vaincre l'opposition de ces économistes libéraux. Il s'adressa alors à l'opinion publique. Mais celle-ci pressentit derrière l'idée de colonisation et de marine la menace de conflits internationaux et rejeta la proposition.

Peu d'historiens se sont occupés de l'histoire d'Eupen-Malmédy depuis son annexion à la Belgique à la suite de la première guerre mondiale. K. Pabst vient de combler cette lacune dans une étude qui fera date. C'est un récit détaillé des tractations diplomatiques, une analyse approfondie et convaincante du sentiment national et de la politique du gouvernement et des partis politiques belges d'entre les deux guerres vis-à-vis des deux cantons rédimés ¹⁴⁷.

Le sentiment national belge s'était éveillé pendant et à cause de la première guerre mondiale. Les combattants et surtout les émigrés se nourrissaient du rêve d'une « Grande Belgique » englobant des parties de la France, de l'Allemagne et même des Pays-Bas. Le microcosme de l'Europe occidentale s'accomplirait. Or, à Versailles en 1919, P.

146. J. STENGERS, *L'anticolonialisme libéral du XIX^e siècle et son influence en Belgique*. Acad. roy. des Sciences d'Outre-Mer. Commission d'histoire. Bulletin, 1965, pp. 404-443.

147. PABST (K.), *Eupen-Malmedy in der belgischen Regierungs- und Parteienpolitik (1914-1946)*. Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins, t. 76, Aix-la-Chapelle, 1964, pp. 206-515.

Hymans, ministre des affaires étrangères, n'obtenait que l'annexion du district d'Eupen-Malmédy. Le peu de valeur économique de cette région fut compensé par l'illusion que la population, liée historiquement à la Belgique, y était animée d'une « âme belge » et que dès lors l'assimilation se réaliserait sans trop de difficultés. Mais il va de soi qu'un traité diplomatique ne change rien aux sentiments d'un peuple et il est certain qu'il ne se sentait pas belge. La population était indifférente aux affaires politiques et les intellectuels n'oublièrent pas leur éducation allemande d'un jour à l'autre. Plus délicat encore était le changement des institutions et des relations économiques, sociales et culturelles. D'autre part, l'attitude des partis politiques belges vis-à-vis des cantons annexés était complexe et pour des raisons divergentes peu uniforme. La propagande intensive pour intéresser les « nouveaux venus » ne fut couronnée que d'un succès éphémère. Lors des élections de 1925 le Parti Catholique triomphait mais en 1929 déjà, un parti local : le « Christliche Volkspartei » le remplaçait. Le révisionisme, c'est-à-dire le nationalisme, se répandit facilement et après 1933, le national socialisme allemand l'a encouragé ouvertement, et avec succès. Du côté belge d'ailleurs, les illusions firent bientôt place aux désillusions. Les négociations de restitution des années 1924 à 1929 en témoignent.

L'importance des socialistes gantois dans le développement du Parti Ouvrier Belge est soulignée par H. Balthazar¹⁴⁸, qui commente un rapport inédit de 1887 sur l'ampleur des moyens d'actions et sur l'organisation de la section locale du parti. Par suite de la pénurie d'archives provenant de partis politiques, on est trop souvent enclin à ne saisir que les aspects extérieurs et doctrinaux du mouvement ouvrier. Le rapport de 1887 permet de mettre en lumière la réalité de tous les jours d'une organisation politique en pleine formation. Cela amène l'auteur à comparer la résonance politique avec les vicissitudes et les petits problèmes de l'organisation. Dépourvus de grands théoriciens, entraînés par les succès considérables et assez inattendus des sociétés coopératives, les Gantois furent très vite gagnés par un pragmatisme qui devint finalement un exemple pour le parti socialiste tout entier.

Dans le même contexte, M. M. Szejnberg présente deux articles d'Henri De Man et de Louis De Brouckère sur le mouvement ouvrier en Belgique, publiés en mars 1911 dans la revue de Kautsky, « Die Neue Zeit »¹⁴⁹. A la suite de l'entérinement du ministérialisme par la majorité des socialistes belges, ces deux articles furent en quelque sorte un acte de foi de la minorité des marxistes orthodoxes. En dépit de leur caractère manifestement polémique, ces deux contributions sont des sources de grande valeur pour apprécier l'orientation politique du Parti Ouvrier Belge. De Man et De Brouckère y remplirent tous deux des fonctions dirigeantes importantes et leur façon

148. H. BALTHAZAR, *De Gentse Werkersverenigingen in 1887*. Handel. Maatsch. Gesch. en Oudheidk. te Gent, nouvelle série, t. 18, 1964, pp. 59-100.

149. H. DE MAN et L. DE BROUCKER-, *Le Mouvement ouvrier en Belgique (1911)* traduit de l'allemand par R. DEPPEZ et présenté par M. SZTEJNBERG, éd. de la fondation J. Jacquemotte, Bruxelles, 1965.

de contester les thèses réformistes d'un Louis Bertrand ou d'un Edouard Anseele se fit au moyen d'une analyse profonde de la structure et des tendances du socialisme belge à un tournant décisif de sa destinée.

Une des caractéristiques des élections postérieures à 1900 fut la diminution de la majorité du parti catholique qui était si confortablement au pouvoir depuis 1884. C'est dire que pour les partis anticléricaux — libéral et socialiste — se posa l'alternative d'une participation au pouvoir. Au sein du parti socialiste commença dès lors une âpre discussion sur le ministérialisme. Pour M. Szejnberg¹⁵⁰ qui a retracé cette polémique entre 1909 et 1911, ces divergences de vue furent un phénomène nouveau dans le socialisme belge. La position de la deuxième Internationale sur le participationisme dans un gouvernement bourgeois plaça les Belges dans une situation délicate. En fait, les motions des congrès de Paris (1900) et d'Amsterdam (1904) condamnaient le ministérialisme qui ne pouvait être envisagé que dans des circonstances exceptionnelles quand une question de tactique et non de principe pouvait exiger une participation au pouvoir. Telle fut en tout cas l'interprétation d'une minorité doctrinaire, menée par Louis De Brouckère.

Il est des trouvailles qu'un collègue regarde souvent d'un œil envieux. En feuilletant un héritage, M. J. Verbeemen¹⁵¹ a mis la main sur trois listes électorales imprimées datant de 1878, de 1887 et probablement de 1875. Quelques notables du parti libéral y avaient indiqué minutieusement l'opinion politique de chaque électeur. La valeur de ces annotations réside dans la concordance vraiment stupéfiante qui existe entre elles et le résultat des votes obtenus par chaque parti. Ces renseignements ont permis de dégager les fluctuations de l'opinion publique et l'impact de la loi scolaire sur le comportement politique de chaque électeur. L'auteur constate que les libéraux en 1878 détenaient la majorité dans toutes les classes professionnelles. En 1887, la situation était renversée. Les militaires et le personnel administratif de la ville témoignaient un attachement inébranlable aux principes libéraux, tandis que les commerçants, les professions libérales, les agriculteurs et les rentiers allaient seconder le camp adverse.

Th. Wingens¹⁵² a consacré un article au procès de J.-F. Hennequin en 1821. Celui-ci, qui commença sa carrière dans les armées révolutionnaires, entra ensuite dans l'administration française puis hollandaise et fut de 1819 à 1821 un des trois bourgmestres qui dirigèrent alors l'administration de Maastricht. Hennequin fut poursuivi et traduit devant la Cour d'assises de Liège pour non-application des articles 125 et 126 de la Constitution qui avaient trait à la milice communale. L'inculpé fut considéré comme le promoteur du refus d'établir et de répartir les budgets de la milice communale pour les

150. M. SZTEJNBERG, *L'interprétation belge des décisions de l'Internationale sur le Ministérialisme*. International Review of Social History, vol. 10, 1965, pp. 246-267.

151. J. VERBEEMEN, *De evolutie van de politieke opinie te Mechelen in de periode 1878-1887*. Handel Kon. Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen, t. 68, 1964, pp. 199-223.

152. Th. WINGENS, *Een Maastrichts voorspel van de Belgische opstand. Het proces Hennequin (1821)*. De Maasgouw, t. 83, 1964, col. 86-96.

années 1819 et 1820. Il était d'avis que Maastricht ne faisait pas partie de la Hollande. Acquitté il poursuivit sa carrière jusqu'après l'indépendance. L'auteur est d'avis que Hennequin s'est laissé influencer par l'antipathie de ses compatriotes pour « la Hollande », le pouvoir royal et les sacrifices de la défense nationale.

Lors du vingt-cinquième anniversaire de la mort de Charles de Broqueville, le prof. H. Haag¹⁵³ a consacré une biographie à ce ministre d'Etat qui joua un si grand rôle dans l'histoire nationale de la Belgique. Après avoir retracé sa jeunesse et ses débuts dans la politique, il passe en revue les élections de 1912, la période d'avant-guerre dans laquelle de Broqueville imposa à son parti un programme militaire que celui-ci abhorrait, son rôle pendant la guerre et ses efforts (en 1917) pour mettre fin à cette dernière par un compromis acceptable, ses années de demi-retraite pour finir avec sa rentrée comme premier ministre et un portrait personnel de l'homme et de son caractère.

Presse

Le 1^{er} janvier 1865 sortit des presses du Comptoir universel d'imprimerie et de librairie la première livraison d'une nouvelle revue catholique libérale sous le titre de la « Revue Générale ». Ce centenaire est commémoré par le prof. Haag et M. N. Piepers¹⁵⁴. Dans la première partie de leur étude, les auteurs ont retracé l'histoire de cette influente revue sous les directions successives. La seconde partie traite des diverses influences qui ont agi dans le comité de direction. Il est intéressant de constater que l'arrivée d'un nouveau directeur se traduisait presque toujours par une modification sensible des centres d'intérêts bien que Ch. Woeste ait joué longtemps un rôle prépondérant dans la politique à suivre et que la liberté d'initiative des directeurs n'ait pas seulement été limitée par l'opinion du comité de rédaction mais aussi par le sentiment de la majorité des lecteurs.

Le Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine a par ailleurs pris l'heureuse initiative de publier des monographies de journaux de première importance. Deux élèves de M. le chanoine Aubert ont suivi les péripéties d'une feuille catholique « Le Journal de Bruxelles », depuis le congrès de Malines (1863) jusqu'à l'avènement du ministère catholique en 1884.

M^{lle} M. Blanpain¹⁵⁵ a analysé les répercussions des résolutions du congrès. Les organisateurs de l'assemblée avaient un double but : faire d'abord du « Journal de Bruxelles » l'organe du parti catholique en formation et ensuite un organe de portée internationale. Les catholiques, divisés sur la conduite à adopter vis-à-vis de la constitution, ont ébranlé sa position. Le Journal de Bruxelles, soutenu par les catholiques-libéraux, a été la cible des critiques de la part des ultramon-

153. H. HAAG, *Le comte Charles de Broqueville (1860-1940)*. Revue générale belge, t. 100, 1965, pp. 1-18.

154. H. HAAG et N. PIEPERS, *Cent ans de pensée et d'action*. Revue générale belge, t. 100, 1965, pp. 3-16.

155. M. BLANPAIN, *Le Journal de Bruxelles, histoire interne de 1863 à 1871*. Louvain-Paris, 1965. (Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Cahier n° 39).

tains, avec en tête le fougueux professeur Périn et une partie de l'épiscopat, menée par Mgr de Montpellier. Etiré entre les différentes factions, le journal n'a pas progressé, ni du point de vue matériel, ni du point de vue technique entre les années 1864 et 1871. Grâce à l'énergie des deux rédacteurs Erèbe et Alexandre Delmer et grâce à l'appui plus ou moins tacite de Mgr Dechamps, il a cependant su éviter la débâcle. Ses moyens financiers et le manque de collaborateurs dévoués ne lui ont pas permis de se hisser au niveau international de l'Indépendance Belge.

Le Journal d'Alexandre Delmer, les papiers d'Anethan et les archives de l'archevêché de Malines ont permis à l'auteur de déceler les jeux de coulisses et de mettre en lumière les perpétuels tiraillements dont la rédaction et, à l'insu de celle-ci, l'archevêque étaient l'objet.

M^{me} Van der Vorst-Zeegers¹⁵⁶ traite de la deuxième période, de loin la plus importante. Sous le gouvernement catholique, présidé par Malou, qui a succédé en 1870 à Frère-Orban, le « Journal de Bruxelles » a toujours approuvé la position de la droite parlementaire à l'égard des libertés modernes et de la Constitution. Avec « La Patrie » de Bruges, ils furent les seuls à soutenir la politique d'apaisement contre les attaques de la presse ultramontaine et la presse libérale. Et cependant, les ultramontains ne lui ont pas fait la vie facile. Avec comme atouts, l'encyclique « Quanta Cura » et le « Syllabus », ils lui reprochaient son manque d'adhésion aux principes préconisés par le pape et par plusieurs évêques. Cet esprit de transaction, manifesté dans la question romaine et dans celle des cimetières, lui a valu la haine de ses coreligionnaires. Les libéraux, relégués dans l'opposition, ne manquèrent aucune occasion pour exiger l'application nette et précise des libertés inscrites dans la Constitution. Sous la direction d'Erèbe, le Journal ne parvint pas à remonter aux principes pour justifier ses attaques contre le libéralisme. De 1878 à 1884, alors que le gouvernement libéral était au pouvoir, les thèses ont pris une orientation sensiblement différente sous la direction de de Hauleville. Plusieurs fois, il prit personnellement position contre la droite parlementaire. Il défendit les droits de l'état en matière d'enseignement et exigea l'application du suffrage universel. Les différents heurts d'opinion entre le directeur et le comité de rédaction eurent pour résultat l'élimination du premier.

Avec régularité, le Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine continue l'édition de précieux instruments de travail. Dans la série de répertoires de la presse, il y a deux publications importantes à signaler. Depuis toujours, l'absence d'une liste de journaux et de revues parues à Bruxelles, a été ressentie comme une lacune pénible. En établissant un inventaire complet des spécimens conservés dans le Fonds Mertens, propriété de la Bibliothèque Royale de Belgique, et le fonds central du « Musée International de la Presse », qui se trouve

156. J. VANDER VORST-ZEEGERS, *Le Journal de Bruxelles de 1871 à 1884*. Louvain-Paris, 1965. (Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Cahier n° 36).

au Mundaneum, M. A.-J. Vermeersch vient de la combler dans une large mesure ¹⁵⁷.

Pour chaque feuille on a réuni deux groupes de données ; d'une par des éléments externes : titre, sous-titre, devise, format, périodicité, prix d'abonnement et tirage et d'autre-part des éléments internes qui expliquent la création (date de fondation, fondateur, propriétaire, éditeur, imprimeur, directeur, rédacteur et adresse). Deux autres rubriques où sont mentionnés l'opinion politique et l'endroit de conservation de la collection complètent cette carte d'identité. Le tome 1, va de A à K et contient déjà 1155 numéros. La parution du second tome fournira l'occasion d'une plus ample description du contenu.

De son côté, M. E. Voordeckers, à qui on doit le répertoire de la presse gantoise, nous présente un volume du même genre traitant de l'arrondissement de Roulers ¹⁵⁸. Bien que cette région constitue une plaque tournante en Flandre Occidentale, il va de soi que le niveau intellectuel et les luttes politiques n'atteignent pas un degré aussi prononcé qu'à Gand. La ville même mise à part, la plupart des publications d'Ardoois, Izegem, Lichtervelde, Staden et Rumbeke s'adressent à une population agraire, catholique et flamande. Les feuilles libérales vivotent, les journaux vraiment démocratiques sont inexistantes.

L'auteur a inauguré un autre système de classement. Au lieu de donner les titres en ordre alphabétique, il a préféré une énumération chronologique des publications de chaque imprimeur, qu'il fait précéder d'une biographie succincte.

Quelques sondages effectués aux Archives Nationales de Paris ont déjà mis en lumière la richesse quasi inexplorée de ces fonds pour l'historien de la presse belge. La découverte de quelques numéros de « L'écho des Forêts » (1799) et de « L'antidote... » (1799) par M. G. Trausch ne vient que confirmer les faits. Jusqu'à présent la plus grande confusion a régné parmi les bibliographes renommés de la province sur l'existence de ces périodiques, mi-pamphlets électoraux, mi-journaux ¹⁵⁹.

Vu la carence de publications officielles, ces deux feuilles ont troublé entre deux coups d'état, celui du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) et celui du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) la léthargie politique et intellectuelle du département des Forêts. Trois courants d'opinion se disputaient alors les faveurs de l'opinion publique. Les républicains de la tendance Directoire, secondés par Delattre, commissaire d'arrondissement et homme politique fort discuté, cherchaient un appui auprès du groupe indigène de tendance modérée. D'autre part quelques jacobins, en guise d'hommage posthume à Robespierre, voulaient rétablir ce sens aigu de l'égalité des grands jours de la Révolution.

157. A.-J. VERMEERSCH, *Répertoire de la presse bruxelloise - Repertorium van de brusselse pers. (1789-1914), A-K*. Louvain-Paris, 1965. (Interuniversitair Centrum voor Hedendaagse Geschiedenis, Bijdragen 42).

158. E. VOORDECKERS, *Drukkers en pers in het arrondissement Roeselare (1847-1914)*. Louvain-Paris, 1965. Interuniversitair Centrum voor Hedendaagse Geschiedenis. Bijdragen 43.

159. G. TRAUSCH, *Presse et problèmes politiques au Département des Forêts (1795-1799)*. Hémécht. Zeitschrift für Luxemburger Geschichte, 1964, pp. 251-273.

L'installation d'un régime autoritaire (Consulat en 1800) a mis fin aux discussions politiques et partant à la liberté de la presse.

Education et culture

Depuis quelque temps déjà M. De Vroede s'intéresse à l'organisation et à l'épanouissement de l'éducation primaire dans le Royaume-Uni. Dans une première étude il expose l'influence totale qu'exerçait le clergé dans les provinces belges¹⁶⁰. Les autorités hollandaises se résignèrent aux faits pour des motifs moraux et opportunistes, mais surtout parce que l'amélioration du niveau intellectuel fut son but principal. La sélection et le contrôle des instituteurs le prouvent. Néanmoins le clergé se sentit menacé par l'existence même de l'enseignement officiel. Dans une seconde étude¹⁶¹, l'auteur décrit l'enseignement primaire dans la province d'Anvers, où immigrèrent beaucoup plus d'instituteurs d'origine hollandaise qu'ailleurs. Il donne une notice biographique pour chacun d'eux.

Nous avons déjà traité du contenu des deux premiers volumes de « l'Histoire de l'Idée nationale flamande » d'Elias¹⁶². Dans le 3^e et le 4^e tome¹⁶³, l'auteur décrit la scission entre les flamingants libéraux et catholiques et la prépondérance initiale des premiers. Suit alors une période de désillusion, les résultats tardaient à venir. Nombre de libéraux flamingants — poussés par des réminiscences orangistes — embrassent un néerlandisme culturel sans impact sur le plan politique. Stimulée en partie par l'action libérale, l'agitation flamande s'organise alors parmi les intellectuels catholiques. La Flandre occidentale, conservatrice et particulariste, en est le point de départ. Ce néerlandisme d'une part et le conservatisme de l'autre ont contribué tous deux à animer un sentiment flamingant plus nationaliste. Néanmoins le mouvement flamand restait essentiellement un mouvement linguistique.

Pour la période 1883-1914 l'auteur a choisi le sous-titre : « nationalisme culturel ».

La scission des flamingants de tendance nationaliste-flamande et ceux de tendance nationaliste-belge se révèle, mais les dirigeants eux-mêmes n'ont pas donné suite alors aux idées fédéralistes ou séparatistes. D'ailleurs la majorité du peuple n'est guère touchée par le mouvement, quoique ce dernier s'étendît.

Dans ces volumes comme dans les autres l'auteur consacre bon nombre de pages à l'analyse minutieuse des pensées et des arguments des publicistes et des orateurs les plus en vue. Son exposé témoigne d'une connaissance approfondie de la bibliographie au point d'en refléter le « status questionis ». Mais on se demande si se limiter rigoureusement

160. DE VROEDE (M.), *Het Openbaar Lager Onderwijs in België onder Koning Willem I : de Katholieke School*. Bijdragen en Mededelingen van het Historisch Genootschap Utrecht, t. 73, 1964, pp. 10-44.

161. DE VROEDE (M.), *De Noordnederlandse Onderwijzers in de Provincie Antwerpen voor en na 1830*. Noordgouw, t. 5, 1965, pp. 19-40.

162. Ici même, t. 46, 1964, pp. 296-297.

163. III. *Verwezenlijkingen en ontgoochelingen. De scheiding der wegen (1860-1883)*. IV. *Taalbeweging en Cultuurflamingantisme. De Groei van het Vlaamse Bewustzijn*, 2 vol. de 373 et 432 p., Anvers, 1964 et 1965.

à l'histoire d'une idée ne nuit pas à la compréhension ou l'évolution globale. Cela saute aux yeux à la lecture des « conclusions générales ». L'auteur y décrit les forces ennemies, les obstacles les plus graves et les insuffisances dans la pensée de flamingants eux-mêmes. En même temps il met en valeur les aspects plus positifs pour la Flandre : la naissance et l'épanouissement d'une vie culturelle, la démocratie et l'extension du droit de suffrage. Mais là où le lecteur espère trouver la synthèse de l'étude — c'est-à-dire au moment que l'auteur se demande si le mouvement flamand représente un des courants puissants de l'histoire, l'exposé retombe dans l'analyse des définitions ayant cours à l'époque. Nous acceptons que la compréhension de ces définitions soit à la base de toute étude sur le contenu de l'idée. Néanmoins on ne voit pas pourquoi l'historien « doit » se limiter à l'incomplet, pourquoi il hésite à situer l'idée flamande dans l'évolution économique, sociale et politique de ce siècle. De là vient que l'auteur ne voit que le dogmatisme des socialistes et la faiblesse politique des flamingants comme éléments importants de leur répulsion réciproque. De là aussi la qualification de « tactique » ou « idéalisme irréel » à l'apolitisme de certains. C'est toujours le reflet des structures sociales qui manque. Si au cours des quatre volumes, Elias touche de temps à autre — et c'est rare — à l'essence des luttes politiques du XIX^e siècle, cela ne se reflète pas dans ses « conclusions générales ». L'essentiel n'est pas dit. La vue plus générale dont témoignait le premier volume ne s'est donc pas affirmée à la fin. Néanmoins, nous disposons maintenant d'un ouvrage de référence, volumineux et utile par l'abondance des détails.

Par un hasard heureux M. K. de Clerck a retrouvé dans les archives de la « Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde » à Leiden, sept lettres du jeune L. de Raet adressées au Hollandais W. Zuidema. Par ailleurs dans les papiers de famille de Raet, se trouvent quatorze lettres de Zuidema à de Raet. K. de Clerck vient d'éditer ces lettres¹⁶⁴. Cette correspondance date des années 1891-92, années d'université à Bruxelles du jeune libéral, libre penseur et futur dirigeant du mouvement flamand. Il est intéressant de constater qu'il expose déjà clairement les principales idées qui quinze années plus tard, lui firent jouer un grand rôle dans le mouvement flamand. Chez W. Zuidema prévalaient l'anticléricisme, le libéralisme orthodoxe et l'idée pannéerlandaise. De Raet était plus modéré et il attachait surtout de l'importance à l'émancipation sociale et politique du peuple flamand.

164. K. DE CLERCK, *Lodewijk De Raet en Willem Zuidema. Een briefwisseling uit de jaren 1891-1892* 1 vol., Anvers, 1964.